

Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE MAGNAC-LAVAL.



INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE A.

(Actes de fondation.)

A. 1. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier.

1707-1740. — Requête de Suzanne Marcoux, veuve de François de Pérelles, m^e chirurgien de Magnac, et de dame Madeleine Bigotteau de Forges, adressée à l'évêque de Limoges pour obtenir l'autorisation de continuer le service de l'hôpital à la condition d'avoir la régie des biens, juin 1707. — Requête de dame Madeleine Bigotteau de Forges à l'évêque de Limoges, pour obtenir son décret sur l'établissement de l'hôpital, 11 janvier 1711. — Autorisation de l'évêque de Limoges pour l'établissement de l'hôpital de Magnac, 1711. — Copies de la requête adressée par

la communauté au Conseil pour obtenir de nouvelles lettres patentes. — Copie des lettres patentes accordées par le Roi au dit hôpital, 1737 (1). — Pièces concernant la procédure entamée par l'hôpital et l'opposition faite par le sgr. de Magnac touchant l'enregistrement au présidial de Guéret des lettres patentes données en 1737 : communication des dites lettres; consentement des habitants, de l'évêque et des religieuses; information faite par le présidial de Guéret sur la commodité ou incommodité de l'hôpital et autres pièces y relatives.

(1) Impr. dans notre *Notice historique sur l'hôpital de Magnac-Laval*, (1880).

Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE MAGNAC-LAVAL.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SERIE B.

(Donations, Testaments, Échanges, Baux, Revenus, Arpentements, Procédures.)

B. 1. (Liasse). — 4 pièces et 3 cahiers in-8° et in-4°,
27 feuillets, papier.

1689-1736. — Donations. — Donation d'une créance de 800 ll., d'un chetel de bestiaux de la valeur de 500 ll. etc., faite par dame Françoise Butaud pour fonder une école de filles à Magnac, laquelle école fut réunie plus tard à l'hôpital, 1689 (1). — Vidimus d'un acte portant cession de rente et de créances en faveur de l'hôpital par d^{lle} Suzanne Marcoux, veuve de M. de Pérelles, chirurgien, acôt 1702. — Procès-verbal d'une donation faite par Madeleine Bigotteau, veuve de messire Jean Poute, chevalier, sgr. de Forges, et d^{lle} Madeleine Poute sa fille, en faveur de l'hôpital et consistant en 4000 ll. d'argent ou d'effets mobiliers, et en deux métairies sises à St-Priest-le-Bétoux et à Peu-Marchoux, 21 nov. 1710. On y a joint la copie : du consentement préalable et des privilèges accordés par Henri-Joseph de Salignac-Fénelon, chevalier, comte de Fénelon, sgr. de Magnac,

(1 et 2) Impr. dans notre *Notice histor. sur l'hôpital.*

sept. 1706; du procès-verbal de l'assemblée des notables de Magnac, approuvant la donation des dames de Forges et portant démission des anciens administrateurs, sept. 1707; de la confirmation donnée par le seigneur de Magnac, nov. 1710 (2). — Donation d'une rente annuelle de 80 ll. faite à l'hôpital par les héritiers de Léonard Nicand de Gorses, prêtre, en exécution de son testament, 1713. — Don de la somme de 40 écus (120 ll.) de rente faite par l'évêque de Poitiers à l'hôpital en considération de ce que l'établissement a reçu comme professe la sœur Feulletière, autrement Brissaud, jadis institutrice au diocèse de Poitiers et continuant ses fonctions à Magnac, 1728, etc.

B. 2. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1422-1744. — Testaments : de Périchon Poute, écuyer, sgr. de Château-Dompierre, léguant à Mondet Poute son fils et à ses enfants un quartier des dîmes qu'il perçoit à Dompierre-les-Églises, 1422; — de Françoise de Roche, demandant à être enterrée au cimetière de Tersannes et qu'il soit fait deux services

pour le repos de son âme en l'église du dit lieu, etc., 1559; — de Claude Poute, écuyer, sgr. de Forges, réglant les cérémonies de sa sépulture et léguant ses biens à ses père et mère, à charge pour eux d'augmenter le douaire de sa femme : faisant en outre quelques dons à ses domestiques, 1609; — d'Antoine Touratier, laboureur de la Châtre, paroisse de Tersannes, réglant les cérémonies de sa sépulture et léguant à son père « tous et chacun de ses meubles acquets et conquets immeubles, » 1637; — de dame Gabrielle Barreau, femme en seconde nocces de Guillaume Delessac, sergent royal de Magnac, réglant sa sépulture et léguant 10 ll. à l'hôpital de Magnac « pour aider à édifier et bâtir le dit hôpital, » 1648; — de Joseph Aubugeois de Pontailler, de Magnac, réglant les cérémonies de sa sépulture et léguant à l'hôpital de la ville la somme de 100 ll. en une fois et 100 sols de rente « pour la décoration du lieu où l'on mettra dans l'église du dit hôpital les reliques de Ste-Placide, » 1672; — de d^{ne} d'Auberoche des Prugnes, réglant les cérémonies de sa sépulture et léguant à l'hôpital de Magnac la somme de 20 ll. et deux setiers blé de rente, 1704; — du sieur Marcoux de la Bresse, réglant les cérémonies de sa sépulture, faisant plusieurs dons aux prêtres de Magnac et assurant 1,000 ll. à l'hôpital, 1706; — de dame Marie Lesters, veuve d'Étienne de la Lande, réglant les cérémonies de sa sépulture dans le cimetière de l'hôpital de Magnac et léguant au dit hôpital les créances à elle dues par le sieur Thomas Vauzelle, charron, 1719; — de dame Antoinette Ribardière, réglant les cérémonies de sa sépulture et léguant à l'hôpital de Magnac les créances qui pourront lui être dues à son décès, 1719; — d'André Mitraud, bourgeois, réglant les cérémonies de sa sépulture et léguant à l'hôpital de Magnac une vigne située au territoire des basses Tourelles, 1737, etc.

B. 3. (Liasse). — 30 pièces, parchemin.

1450-1552 (1). — Ventes faites : par Louis Estourneau de Tersannes à Jean Dunet, marchand du Dorat, de 7 setiers blé et 25 sols argent de rente, 1450; — par le même au même de 3 setiers seigle et 24 sols argent de rente, 1455; — par Michelet Gre-

nard, du Dorat, à Simone Duchiron, veuve de Jehan Delage, de ses droits sur la tenure du lieu Giraud, 1470; — par Pierre Filhoux, bachelier ès arts, à Odet Estourneau, écuyer, sgr. de Tersannes, de la tenure du lieu Giraud, 1476; — par Mareau et Jean Delage, demeurant au Lac, paroisse d'Arnat, au dit Odet Estourneau, de 4 sesterées de la terre appelée la Couljonnerie, 1481; — par Jean Dodin au dit Odet Estourneau, d'une sesterée de terre assise à la Forneu, 1498; — par Denis du Poyol au dit Odet Estourneau, de 6 quartiers de terre sis au bosc de la Toraterie, 1503; — par Valentin Polhau, demeurant au Nogier, paroisse de Tersannes, au dit Odet Estourneau de tous les biens qu'il possède au village de Nogier, 1504; — par Jean Dodin au dit Odet Estourneau de 6 sesterées de terre ou environ, 1508 (peu lisible); — par messire Jean Brachet, sgr. baron de Magnac, à Huguette de Chazerat, veuve de Odet Estourneau, sgr. de la Mothe, de 15 setiers seigle et 50 sols de rente, 1512; — par les fils de Mathurin de Coste, habitant de Tersannes, à Huguette Chazerat d'une maison avec ses appartenances sise au dit lieu, 1515. — Acte par lequel, à la requête de Louis Mousson, écuyer, sgr. de Teilhet et du Rochier, et devant les commissaires du garde du scel authentique de la baronnie de Magnac, les prêtres de la communauté de Magnac reconnaissent que 15 ou 16 ans auparavant, « autrement du temps ne se recordent, » feu Pierre Carboniau fonda dans la dite communauté une messe pour le repos de l'âme d'Adam Charpentier son oncle, laquelle messe se devait dire en l'autel de monseigneur St-Sébastien. Et pour ce, il légua à la dite communauté la somme de 100 ll. t., 1519. — Ventes faites : par Jean de Roche à Guy Estourneau, écuyer, d'une maison sise au bourg de Tersannes, 1529; — par Valentin Dupuy et Toinette sa femme au dit Guy Estourneau d'une terre sise à la Vergne, 1531; — par Étienne du Nogier, Michelle sa femme et Jeanne sa fille, à d^{ne} Gillette Panier, veuve de Louis Estourneau, écuyer, sgr. de la Mothe, de leurs droits sur le lieu du Nogier et sur le mas Cornilh en la paroisse de Tersannes, 1534; — par Laurent de Marchivault à noble Claude Poute, curé de Tersannes, demeurant au château noble de Tersannes, d'une maison sise au bourg de St-Priest, 1546; — par Jean Guimbart dit Gros-Jean, au dit Claude Poute d'un journal de pré appelé le pré de la Font, sis au territoire de St-Priest, 1546; — par Mathurin Guimbart au dit Claude Poute, de la quarte partie d'une grange avec ses appartenances appelée la Maison-Neuve, 1547; — par François

(1) Les actes compris sous les cotes B 3... B 14 sont les titres de propriété de plusieurs domaines de la paroisse de Tersannes et des paroisses environnantes, qui furent acquis par l'hôpital dans le courant du XVIII^e siècle. On y a joint divers contrats passés par les premiers possesseurs de ces domaines. Cf. B. 2.

Guimbart et sa femme au dit Claude Poute du pastoral de la Ribière, 1549; — par Martial Guimbart au dit Claude Poute, d'un journal de pré appelé le pré de la Font, 1551; — par Peyrat Gaumont à.... d'une quarterée du verger dit de la Vigne, sis en la fondalité et justice du sgr. du Pin, 1551; — par Martial Guimbart à Claude Poute, curé de Tersannes, d'une terre sise au pré de l'Étang et autres biens sis en la fondalité du sgr. du Pin, 1552.

B. 4. (Liasse). — 10 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1555-1567. — Ventes faites : à Claude Poute, chanoine du Dorat, par Jean Jourde, d'une terre sise au bourg de St-Priest, 1555; — à Pierre Jaument par Jourdain de Lézignac, prêtre, d'une sesterée de terre dite des Decoutres (?), 1556; — à Jean Barnay, de Sornin-Brissaud, par Jean Fordoysson, notaire royal à Châteauponsac, du champ appelé le Groschief, *alias* la Barre, 1559; — à François Guimbart par Louis Grellier, d'une maison sise au bourg de St-Priest, 1560; — à Étienne Maillac, marchand, par Léonard Lepetit demeurant aux Tourelles, de deux prés sis l'un au village de Villemond, l'autre au bourg de St-Priest, 1562; — à Laurent et Mathurin Jaumetz par Pierre Thomas, d'une maison « couverte à tuile courbe, » sise au lieu dit Arnould, 1562; — à Françoise de la Flamanderie, femme d'Étienne Augros, demeurant au Poirier, par Pierre de Lagrange, demeurant au Mas-Coulx, de la moitié d'une grange « couverte à paille, » sise au village de la Coz-Chevrier, paroisse de Tersannes, 1563; — à Claude Poute par Louis Fenyer, notaire et greffier de Châteauponsac, d'une maison « couverte à tuile courbe, » sise au lieu dit Arnould, paroisse de St-Priest, 1564; — à Jacques Laborie par Léonard Lepetit, procureur à Châteauponsac, du pré Linaud sis au territoire de St-Priest, fondalité de Villefavard, 1565; — à Jean Chéronneau prêtre, habitant de St-Sornin, par Denise de Lagorse, veuve de Grégoire Guimbard, d'une terre non dénommée sise au territoire de St-Priest, 1567; — par Micheau Patrier, hôtelier de Tersannes, à noble Jacques Estourneau, écuyer, sgr. de la Mothe, de trois quarterées d'une terre appelée le Puy-Virobet, 1567.

B. 5. (Liasse). — 10 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1570-1578. — Ventes faites : à Claude Poute, chantre et chanoine du Dorat, par François et Jean Guimbard, d'un jardin appelé des Chaigneux au

bourg de St-Priest, 1570; — au même par François Desassies, charpentier, du pré des Landes sis au bourg de ce nom, 1571; — au même par Itier Mailhard de Châteauponsac, du pré de la Planché sis au village de Villemur, 1571; — au même par Martial Guimbard, laboureur, du pré de la Font au territoire de St-Priest, 1572; — au même par les frères Guimbard, — par Michel Lepetit — et par Léonard Bonet, de biens sis à la fois dans les paroisses de St-Priest et de St-Sornin, 1572; — au même par Michel Leborg, laboureur, du droit qu'il percevait sur le pré du Ligaud en la paroisse de St-Priest, 1572; — au même par Louise de Laporte, de tous les droits qu'elle possède sur le lieu de Villemacheys, 1574; — au même par François Mathieu, d'un jardin sis au bourg de St-Priest, 1575; — au même par Pierre de la Courrière, des droits qu'il possède sur le village de Villemacheys, 1575; — à Étienne de Maillac par Étienne Lepetit, d'un jardin et d'une terre appelés des Hommeaux, paroisse non dénommée, 1575; — à Claude Poute par Gabrielle Bachelier, femme de Colas Guimbard, d'une coupe de verger appelée l'Ort de l'Étang, 1576; — au même par François de Monteil, prévot de Châteauponsac, du pastoral de Terregrand (?), ès appartenances de St-Priest, 1578.

B. 6. (Liasse). — 8 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1580-1699. — Ventes faites : à Claude Poute, écuyer, chanoine du Dorat, etc., par F. Lapenelle et sa femme du pré dit le Recloux des Bordes. La femme de F. Lapenelle déclare au préalable renoncer aux bénéfices de droit du sénatus-consulte velléien et à la loi de *fundo dotali*, 1580; — au même par Louis de Cher d'un jardin appelé de Derrière-la-Grange, 1585; — au même par Léonard Lepetit de la terre dite de la Guinière, 1585; — au même par Mathurin et Martial de l'Étang du pré dit de l'Étang, 1586; — au même par Pierre Pringaud du verger de la Vigne, 1586; — au même par Mathurin Rouffignac d'un jardin sis à la Croix de St-Pierre, 1587; — au même par Pierre Marsaud d'un pré et d'une terre appelés la Fontaine-du-Peux; — à Michau Rougier, de la paroisse de Tersannes, par noble François Chardebeuf, écuyer, d'une lande appelée la Marotière, 1601; — à François Estourneau, chevalier, baron de Ris, sgr. de la Peyrière, de la Mothe-Tersannes, etc., par Pierre Athimot, maçon, du pré de Ricoux, 1629; — au même par Denis Gerbaud, maître cordonnier, de plusieurs pièces de terres sises au village de Chez-Rochier, 1632; — au

même par Annet et Jean Coustin, sgrs. du Chassein et de Puy-Martin, de la métairie de la Terrade, 1636; — à M. de Tersannes par le baron de Ris de la métairie de Chez-Sarlot, 1646; — au baron de Ris par François Salomon d'un pré dit du Freysse, 1647; — à M. de la Mothe par Pierre Athimot, maçon, d'une terre dite de la Vergnade, 1647; — au baron de Ris par Nicolas Guisnier et sa femme d'une rente de 26 ll. 9 sols 6 deniers assise sur leurs biens, meubles et immeubles, dans les villages de la Conchebrier, la Robinerie et la Bernarderie, 1649; — à Charles Chauvet, écuyer, sgr. de la Bruneterie, par Nicolas Lussac et autres de biens sis aux villages de la Bernarderie, la Robinerie et le Pouyaud dans la fondalité de la Mothe-Tersannes, 1650; — à Pierre Bienvenu par Pierre Brunet d'une maison, cour et jardin sis à Argenton, 1662; — à M. de la Maison-neuve par Louis et François Brillot frères, laboureurs, d'une terre dite le Bétouillet, 1684; — à Madeleine Bigoteau, veuve de Jean Poute, chevalier, sgr. de Forges, par Jean Guimbard d'une maison sise à St-Priest-le-Bétoux, 1691; — à M. Jean la Ramière, chevalier, sgr. de Puycharnaud, par Michelle Tricaud, veuve de Mathurin Tailletrou, d'une maison non désignée, 1699.

B. 7. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 30 pièces, papier.

1707-1784. — Ventes faites: à l'hôpital de Magnac par Claude Tellières, marchand, et sa femme d'une maison à plusieurs étages « couverte à tuile creuse, » avec appentis et jardin, sise près le dit hôpital, 1707; — à M. Léonard Nicand des Gorses, prêtre de la communauté de Magnac, par Marie de Rouffignac, veuve de messire Roland Pot, sgr. de Piesgut, de la rente de 20 ll. à elle due par François Garissat, marchand de Magnac, 1711; — à l'hôpital de Magnac par Étienne Michelet et sa femme d'un pré dit de Chaumoulin sis près l'hôpital, 1713; — à l'hôpital par le sieur Clavaud, de Bellac, du bois de la Marcan (?), 1715; — à l'hôpital par la d^{me} Catherine Bonnin d'une maison à plusieurs étages avec ses appartenances sise à Magnac, 1716; — à l'hôpital par Antoine Butaud d'une vigne et d'un pré dits des Tourettes, à charge par le dit hôpital de faire acquitter pour les fondations établies sur la dite vigne quatre messes par an et de payer au château deux chapons de rente, 1723; — à l'hôpital par le sgr. de la Bannière de la métairie de la Mothe-Tersannes, 1732. — Mémoires et requêtes adressés à l'évêque de Limoges, consultations, avis, etc., concernant la dite acquisition; nouveau

contrat d'achat en 1743. — Acte par lequel les co-seigneurs de la justice de Tersannes (entre lesquels pour un sixième dame Henriette de Marans et de la Mothe-Tersannes, supérieure de l'hôpital de Magnac), vendent au sieur Grenard pour la somme de 180 ll. la charge de juge sénéchal de Tersannes, 1739. — Vente à l'hôpital de Magnac par dame Marie-Geneviève Moreau, veuve de Jacques Estourneau, chevalier, sgr. de Tersannes, d'une rente de huit setiers seigle à elle due sur le village de Chez-Rocher, paroisse de Tersannes, 1744, etc.

B. 8. (Liasse). — 25 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1446-1587. — Transaction entre Jean de Massignac, écuyer, maître Pierre de Pérelles et autres touchant une rente de 10 ll. assise sur les biens de M. de Monteil, 1446. — Appointment du juge de Montmorillon pour le sgr. de Tersannes et le curé de Verneuil sur le fait des dîmes prétendues par eux, 1452. — Échange du lieu de la Maubasière (?) et de plusieurs vergers de la paroisse de Tersannes fait entre Louis Estourneau, sgr. de Tersannes, et le sieur Méry le Bourcanier, 1455. — Accord entre Louis Estourneau, sgr. de la Mothe et de Tersannes, et Jean Estourneau, sgr. de la Roche, au sujet du procès mû entre eux touchant les excès et ravages commis en la métairie de Tersannes, 1457. — Reconnaissance et hommage faits par Jean Vachier au sgr. de Tersannes pour la terre de ce nom, 1463. — Cession du lieu de Fouilhou faite par le sgr. de Tersannes à Jean Micheau, 1464. — Accords: entre le sgr. de Tersannes et Mathurin Grenard touchant les dîmes de Tersannes, 1465; — entre le sgr. de Tersannes et les frères Tellier touchant la propriété d'une terre non dénommée, 1469. — Échange de rentes fait entre Jean de la Lande, prêtre, et Georges Chevon, aussi prêtre, 1478. — Accord entre les sgrs. de Tersannes et MM. du Dorat touchant la propriété des landes de la Buxière, 1489. — Cession faite par le sgr. de Tersannes à Pierre Robin d'une terre sise au territoire de la Robinerie, 1490. — Baillette de deux setiers seigle de rente payables aux sgrs. de la Mothe-Tersannes par les habitants de la Bernarderie, 1490. — Partage par transaction du domaine de Tersannes, fait entre Antoine et Odet Estourneau, sgrs. de la Mothe, mars 1491 (1492). — Échanges faits entre Louis Estourneau, sgr. de Tersannes, et Thévenot de Nougé d'une terre sise au Peu-Glasy contre une autre terre sise au mas de la Ligne, 1528 et 1531. — Échange entre les mêmes

d'un lopin de terre dit à la Croix contre un autre sis au lieu de la Ribière, 1531. — Accord entre les sgrs. de Tersannes et dame Gillette Panier, veuve de Louis Estourneau, écuyer, touchant le lieu de la Robinerie, 1532. — Échange fait entre dame Gillette Panier et Jean Tillier du pré Recloux au territoire de Nougier contre le pré des Coulx sis au même lieu, 1534. — Accord entre François du Ginest, écuyer, sgr. du Peu-Rageon, et dame Gillette Panier touchant la succession de feu Madame du Mas-Gillier, 1534. — Échange du lieu noble de la Peyrière contre celui de Lagrange-St-Savin fait entre Antoine Seichaud, écuyer, sgr. de la Peyrière, et Jacques de St-Savin, écuyer, 1559. — Accord entre Claude Poute, chevalier, chantre et chanoine du Dorat, et Martial Bonnet pour raison du retrait fait par ce dernier d'un pré sis à St-Priest par lui vendu au dit Poute, 1587.

B. 9. (Liasse). — 3 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1601-1699. — Échange de rentes entre le sgr. de la Mothe-Tersannes et Charles Chauvet, écuyer, sgr. de la Bruneterie, 1631. — Retrait fait par Mathurin Lambert, sabotier, demeurant au Mas-Brunet, paroisse de Tersannes, d'un pré dit le Pré-Long vendu à Martin Disson, laboureur, demeurant au village de la Châtre, même paroisse, 1645. — Accord entre Jean de Coëtes, demeurant à la Dodinerie, paroisse de Tersannes, et Mathurin du Pignoux, laboureur, touchant la succession de Michelle Potier, mère du dit Pignoux, 1651. — Cession faite par dame Maguerite de Sévin, veuve de messire Joseph de Bernet, chevalier, à Jean Poute, sgr. de Dompierre et autres places, son gendre, d'une somme de 5,000 ll. t. en reconnaissance des soins, services et bons traitements qu'elle a reçus de lui, 1652. — Accord entre M. de Villepréau et M. le baron de Ris touchant les droits de D^{lle} Jeanne Estourneau, femme du premier, à une donation faite par feu M. de la Mothe, 1653. — Accord entre M. de Villepréau et M. de la Maisonneuve touchant la propriété de la métairie du Nougier sise au village de ce nom, 1663. — Partage du pré dit le Grand-pré sis près Magnac, fait entre Martial Michelet, notaire et sergent royal, et Joseph Rabillon, apothicaire, 1663. — Accord entre François Estourneau, baron de Ris, et Léon Durieux de Villepréau, son beau-frère, touchant le partage des biens de feu François Estourneau, sgr. de la Mothe-Tersannes, 1664. — Accord entre le sieur de la Bajoderie, curé de Tersannes, et les sgrs. de la Mothe-Tersannes au sujet des dîmes du dit lieu, 1671.

— Accord entre les héritiers de Jean Bigoteau, conseiller du Roi, pour le partage des biens du défunt, 1674. — Arrentement d'un setier de seigle, mesure de Tersannes, assigné par le sgr. de Tersannes aux prêtres de la communauté de Magnac, 1679. — Transaction entre la dame du Château-Dompierre et d^{lle} Poute de Forges touchant la propriété des métairies de St-Priest et de Peu-Marchoux, 1679. — Échange entre Madame veuve de la Bruneterie et Jean de la Ramière, sgr. de Puy-Charnaud (*alias* Peu-Charneau), d'une terre appelée le Bétouillet et autres domaines adjacents contre la terre du Pré-Tourteau, 1684. — Transaction entre M. Joseph Aubugeois, marchand, et Antoine Vételay, prêtre, touchant une rente de 72 ll. constituée en faveur du dit Vételay, 1685. — Accord entre messire Jean et autre Jean Poute frères, sgrs. de St-Sornin et de Forges, touchant la succession de leur père, 1685. — Transaction entre M. de la Maison-neuve de Puy-Charnaud, demeurant au château de la Mothe-Tersannes, et Martin de Geneteys, laboureur, touchant le paiement de la taxe des communaux, 1690. — Cession faite par dame M.-F. de Solignac-Fénelon-Monbron, marquise de Magnac, à Jean de Lalanne, secrétaire du feu marquis de Laval, d'une somme de 1,140 ll. à elle due par la veuve de Jacques Estourneau, sgr. de Tersannes, 1695. — Cession faite au profit de l'hôpital de Magnac d'une rente constituée en faveur de M. Chaudet par le sieur Feydeau, 1696. — Accord entre M. Tardy, curé de Verneuil, et M. de Puy-Charnaud au sujet des dîmes de Verneuil perçues par le sgr. de Tersannes, 1699.

B. 10. (Liasse). — 40 pièces, papier.

1700-1774. — Convention entre la d^{lle} Marguerite de Beauregard, Léonard Brun, marchand, et dame Hilaire Brun, « fille dévote, » touchant la succession à échoir de la dite d^{lle} de Beauregard, 1700. — Accord entre M. Desgorces, prêtre, et François du Dognon, cordonnier, touchant le délaissement d'une vigne fait à ce dernier en restitution de la somme de 200 ll. à lui due, 1709. — Arrentement constitué par J.-F. Gaillard de Polignac, demeurant à la Souterraine, en faveur de l'hôpital de Magnac, 1713. — Cession de rente faite au dit hôpital par M. Jean Nicaud sur les héritiers de Jean Néault, 1714. — Cession de droits faite en faveur de l'hôpital par le sieur Vineaudon, vitrier, demeurant à Dompierre, sur les bois non dénommés qu'il avait acquis de Jeanne Guimbard, 1715. — Accords : entre l'hôpital et Martial

Reclou, écuyer sieur de Fienas, touchant la jouissance du lieu et métairie de Faye, 1721; — entre l'hôpital et le sieur Léonard Rabillac, avocat en la justice du marquisat de Magnac, touchant la succession de dame Catherine Bertin, 1723. — Diverses transactions : entre l'hôpital et le sieur Mitraud, avocat, touchant les arrérages de la pension par lui promise pour sa fille Claire Mitraud, sœur hospitalière, 1730 et 1732; — entre l'hôpital et le sieur Deroche, demeurant à la Chassigne, portant obligation en faveur du dit hôpital pour aider à l'admission de sa fille Anne Durieux, 1741; — entre l'hôpital, messire François d'Auge et M. de la Maison-Rouge touchant la métairie du Chéroux, paroisse d'Oradour, 1743; — entre l'hôpital et les d^{mes} de Villemartin, filles de messire Pierre de Robert, écuyer, touchant la terre de la Mothe-Tersannes, 1743; — entre l'hôpital et M. Boussy, curé de Tersannes, touchant les dîmes de la paroisse de Tersannes, 1772. — Résiliation du moulin de la Basse-Roche consentie par le sieur Desnoyers, maçon, en faveur de l'hôpital, 1773. — Échange fait entre l'hôpital et M. de Tersannes des prés Roby contre le pastoral de Pradoux, 1774.

B. 11. (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1534-XVIII^e siècle. — Reconnaissances : de la tenure de la Robinerie faite par les Rouffarie en faveur des sgrs. de la Mothe-Tersannes, 1534; — du Gay-Salomon faite par les Grands-Gars au sieur de Latour, 1596; — d'une maison sise à la Croix St-Jean, faite par Jean Robinat à François Estourneau, chevalier, 1662; — du domaine de Tersannes faite par le sgr. du lieu au Roi à cause de sa châtellenie de Montmorillon, XVII^e s.; — de la métairie de Peu-Marchoux, faite à Jean-Baptiste Poute, sgr. de Nieul, par l'hôpital de Magnac, 1736. — Promesse faite par M. la Mothe de compenser les dépens qu'il s'est réservés sur les droits à lui délaissés sur le sieur Pénigot, conseiller du Roi, lieutenant-général à Bellac, 1625. — Promesse réciproque entre M. de la Bruneterie, Mad. de Tersannes et Mad. de Villepréau de ne tirer aucun avantage de ce qu'ils envoient leurs bestiaux paître dans les brandes Giraud au préjudice d'un accord antérieur, 1658. — Promesse faite par Joseph Chadenier, ancien procureur de la communauté de Magnac, touchant le testament de M. de la Buxière, son oncle, en faveur de l'hôpital, 1736.

B. 12. (Liasse). — 40 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1432-1789. — Baux faits par les seigneurs de Tersannes : de divers domaines et terres de la métairie de la Roche, paroisse de Tersannes, 1432; — du lieu de la Roche, 1451; — de la tenure de Fouillou, 1464; — d'une métairie sise au village de Rochier, 1478; — de la quarte partie du lieu dit Mouraud, 1481; — de la tenure de la Martinerie possédée par les habitants de Guasalmon (*alias* Gay-Salomon), 1489; — du Mas-de-Lage, 1490; — d'une terre sise aux landes de Cages (?), 1490; — du moulin de l'étang de las Combas, 1491; — du moulin de la Basse-Roche, 1491. — Afferme de la métairie de St-Priest faite par Claude Poute, chevalier, 1572. — Baillette de la métairie de Chez-Estevent, 1573. — Bail de la maison des Simonet sise dans la mouvance des sgrs. de la Mothe, 1594. — Affermes : de la métairie de la Concherie faite par d^{me} Madeleine de Savin (?), dame de la Mothe-Tersannes, 1634; — du moulin de la Basse-Roche, 1645; — de la métairie de las Filhoux, par M. de la Maisonneuve, 1664; — du moulin de Roche, par M. de Grange, 1668; — de la métairie du Mas-Cornu par M. de la Maisonneuve, 1679; — du pressoir de l'hôpital de Magnac, 1702; — du lieu de la Mothe-Tersannes par M. de Puycharnaud, 1703; — de la métairie de Peu-Marchoux par d^{me} de Forges, 1705; — de la seigneurie de la Mothe-Tersannes par M. de la Maisonneuve, 1708; — de la métairie de Villechenon, 1710; — du moulin de la Basse-Roche, 1713. — Bail à rente d'une terre dépendant de la métairie de la Basse-Roche, fait par messire Jean de la Ramière, 1716. — Annulation consentie entre le sgr. de la Ramière et le sieur Chaume, demeurant à Tersannes, de l'affermé faite à ce dernier du lieu de la Mothe-Tersannes, 1724. — Affermes : de la métairie de St-Priest faite par l'hôpital de Magnac à Gaspard Leborlhé, sieur de Chégurat, 1736; — du pré Linaux faite par le dit hôpital à François Bonin, curé de St-Priest le Bétoux, 1739; — du moulin de Roche faite par le dit hôpital à Pierre Deshommes, meunier, 1747; — de la métairie de la Mothe-Tersannes, faite par le dit hôpital à Jacques Surein (?), intendant de M. de Lussac, 1773; — de la métairie de St-Priest, faite par le dit hôpital à Joseph et Léonard Cardinaud, 1788; — de la métairie de la Mothe-Tersannes, faite par le dit hôpital à Joseph Bonnet, 1789.

B. 13. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 122 pièces, papier.

1631-XVIII^e siècle. — Constitutions de rente : de 23 ll. t. et 2 setiers de seigle faite par Collas Lussac en faveur de F. Estourneau, sgr. de la Mothe, sur les domaines de la Bernarderie et de la Dodinerie, 1649; — de 11 sols t. par Mathurin Ausanet en faveur de l'hôpital de Magnac, 1663; — de 72 ll. t. par Joseph Aubugeois en faveur d'Antoine de Vételay, prêtre de Magnac, 1666; — de 40 sols t. par Charles Bordes en faveur de l'hôpital, 1668; — de 25 ll. t. par M. de S. Sévin en faveur de dame Françoise Butaud et Anne du Dongnon, 1675; — de 20 ll. t. par M. du Couret en faveur de François Nicault, 1704; — de 25 ll. t. par Étienne Michelet en faveur de Léonard Nicaud, prêtre, 1710; — de 22 ll. 8 sols t. par dame Marie Berneron en faveur de l'hôpital, 1713; — de 14 ll. 5 sols t. par les sieurs Hennelin et Néault en faveur de l'hôpital, 1714. — Obligations de diverses sommes aux noms suivants : Martial Coste, tailleur d'habits, au sgr. de Tersannes; Léonard Dupin à Léonarde Périgau; Jean de la Coste, laboureur, à Pierre Foulheu, maçon; M. de la Maisonneuve à Mathurin Blanchet et à Denis Filhoux; M. Béliot à Jean Saulcier; dame Madeleine Poute de Forges à Jean Poute, chevalier, sgr. de Nieul; Marie-Anne Mortegoute à Jean Dubrac, prêtre; Léonard Jeannet, métayer, à l'hôpital de Magnac; M. des Salles à René de Marans, lieutenant-colonel au régiment de Mortemart; Denis la Saugne, métayer, à l'hôpital de Magnac, 1631-1740. — Mémoires des arrérages de rente dus à l'hôpital par ses métayers — ou par l'hôpital à divers créanciers, fin du XVII^e-XVIII^e siècles. — Titre de la rente de 60 ll. qui fut fondée par le sieur Montandre pour l'instruction des jeunes filles de Magnac, 1632, rente qui passa à l'hôpital vers 1710. — Mémoires et extraits d'autres pièces, souvent informes, servant à établir les rentes actives et passives de l'hôpital et indiquant quelquefois la quotité de ces rentes par année, fin du XVII^e-XVIII^e siècles.

B. 14. (Liasse). — 21 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1376-XVII^e siècle. — Hommage du fief de Tersannes par-devant Jean, fils du roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, à cause de sa châtellenie de Montmorillon, fait par Jean de Monteil, écuyer, au nom et comme tuteur de Bertrand et Thibaud de la Coudre, sgrs. de Tersannes, fils

mineurs de feu Gaucelin de la Coudre. « Le vendredi après Pâques (18 avril), 1376. » — Réception de l'acte précédent : par Jean, fils du roi de France. « Donné en notre ville de Poitiers le 14 juin 1376; » — et par le receveur du Poitou, 17 avril 1377. — Aveu et dénombrement du fief de Bridiers par devant Jean, fils du roi de France, fait par Thibaud de la Coudre, écuyer, demeurant à Tersannes, 2 mai 1390. — Déclaration de Jean, fils du roi de France, portant qu'il a reçu à foi et hommage le dit Thibaud de la Coudre pour tout ce que celui-ci tient de lui au bailliage de Bridiers mouvant de la châtellenie de Montmorillon. « Donné en notre chastel de Poitiers, le 18^e jour d'avril 1390. » — Réception de l'acte précédent par le lieutenant du receveur du Poitou, 17 mai 1390. — Vidimus d'un acte d'aveu et dénombrement passé devant le garde du scel au bailliage de Limoges par lequel Louis Estourneau, sgr. de Tersannes, reconnaît tenir du Roi à cause de sa châtellenie de Montmorillon, le château de Tersannes et ses appartenances, 1450. — Réception de l'acte précédent par Pierre de Brèze, sénéchal du Poitou, et par André Vernon, procureur des fiefs du Roi en Poitou. — Réception par le bailli de la Trémoille, sénéchal de Châtel-Guillaume, de l'offre de foi et hommage que prétend faire Odet Estourneau, sgr. de Tersannes, en faveur de Louis de la Trémoille, comte de Beuvon, etc., pour sa seigneurie de Lussac-les-Églises, déc. 1482. — Reddition de l'acte de foi et hommage offert précédemment, janvier 1482 (1483). — Hommage d'une terre sise à Azat fait par Blaise de la Gélie, écuyer, sgr d'Azat, en faveur de M. de Villefavard, fév. 1489 (1490). — Hommage d'une maison sise à Azat fait par le même Blaise de la Gélie en faveur de M. du Mesnard, mai 1486. — Aveu et dénombrement fait par le sgr. d'Azat des terres dont il vient d'hériter au dit lieu, 1495. — Hommages du fief de la Grenarderie, et du lieu noble de Grenars faits par Guillaume Estourneau, sgr. de Tersannes, en faveur de madame la douairière de Lussac, 1509-1511. — Aveu du verger de la Tenandelle sis à Tersannes fait par Louis Grenier, habitant de Tersannes, en faveur de Louis Estourneau, sgr. du même lieu, par devant le notaire aux contrats de la seigneurie de Magnac, 1554. — Réception de l'acte précédent par le seigneur de Tersannes. — Hommage du fief de Mont, paroisse de St-Priest-la-Plaine, fait par Jacques Estourneau, sgr. de Tersannes, en faveur de René Brachet, sgr. de Salignac, 1555. — Copie de l'aveu et dénombrement du village de Lauvailles fait par Christine Fayaud en faveur du sgr. de St-Savin, 1570. — Copie de l'hom-

mage fait par le baron de Ris au sgr. de Rieux pour la moitié de la dime de Tersannes qu'il tient de lui, 1663. — Déclaration des biens sujets à partage entre les enfants du sgr. de Tersannes, XVII^e siècle.

B. 15. (Liasse). — 28 pièces et 7 cahiers in-8^o et in-12, 113 feuillets, papier.

XVII-XVIII^e siècles. — Liève des rentes de blé dues à l'hôpital de Magnac par le fermier des dîmes en l'année 1649. — Autres lièves des rentes dues par les métayers de l'hôpital et par les tenanciers du Rauchez, de Bruez, de la Robinerie et de la Bernarderie, à partir de 1748. — Pièces portant estimation des grains et bestiaux des métairies de l'hôpital, à partir de 1660.

B. 16. (Liasse). — 17 pièces, papier.

1566-XVIII^e siècle. — Arpentements et descriptions de domaines possédés par l'hôpital : du lieu dit de la Plaigne, pour la rente due aux Augustins de Montmorillon, 1566; — du village de Chez-Rochier, paroisse de Tersannes, 1621; — de la Bernarderie et de la Robinerie, 1630; — du domaine de la Mothe, 1649; — du village de Villetraud, paroisse de Dompierre, 1654; — du tènement des Champs, paroisse d'Arnat, 1655; — de la Robinerie, XVII^e s.; — de la tenure de Joulhac, XVII^e s.; — du village et tènement des Champs, 1703; — des tènements de Rouffarie et de l'Aumallerie, 1715; — de la tenure des Moreaux, 1718; — du lieu dit de la Plaigne aux appartenances de Chez-Rochier, 1750, avec un mémoire des rentes dues à l'hôpital sur partie du village de Chez-Rochier; — de la métairie de Chez-Sarlot, XVIII^e s. — État des arpentements trouvés dans les papiers de l'hôpital, XVIII^e s.

B. 17. (Liasse). — 19 pièces, parchemin; 135 pièces, papier.

XV-XVIII^e siècles (1). — Pièces de procédures : assignations, inventaires de production, arrêts, sentences, etc., aux noms suivants : Claude Poute, curé de St-Priest, contre Martial Guimbarde pour raison des rentes dues par ce dernier (peu lisible); — Roland Pot, chevalier, sgr. de Priégut, contre Simon de la Gorce et autres, ses tenanciers; — les prêtres

(1) Même observation pour les liasses B. 17... B. 21 que pour les liasses B. 3... B. 14. Les pièces qu'elles contiennent concernent les possesseurs de domaines acquis par l'hôpital au XVIII^e siècle.

de la communauté de Magnac auxquels on défend de prendre sur les revenus de leur communauté au delà de ce qui leur a été distribué par les préposés; — Jacques Estourneau contre Léger Guillet son tenancier, demeurant au Nougier; — Dame Madeleine Bigoteau contre le sgr. de Dompierre son créancier; — les héritiers de Joachim Mitraud, prêtre, l'un contre l'autre touchant la succession du dit Mitraud; — M. de la Maisonneuve contre Jean de Neuféglises, sieur du Buisson, touchant les arrérages de la rente noble due au premier sur le domaine de la Mothe-Tersannes; — M. de la Maisonneuve contre le curé d'Oradour (peu lisible); — Mad. de la Maisonneuve contre les héritiers de feu le greffier de Tersannes, touchant sa succession; — M. de la Ramière de Puycharnaud contre madame de la Bruneterie pour raison des arrérages de rente par elle dus sur la Mothe-Tersannes; — M. de la Maisonneuve contre les tenanciers des villages de l'Aumallerie et de Crué touchant les arrérages des rentes qu'ils doivent, etc. — Grand nombre d'exploits qui n'indiquent pas l'objet de la cause.

B. 18. (Liasse). — 233 pièces, papier.

XVII-XVIII^e siècles. — Pièces de procédures : assignations, inventaires de production, arrêts, sentences, etc., aux noms suivants : M. de Puycharnaud contre François Piau, sieur de l'Osmonne, touchant l'affermé de la Mothe-Tersannes; — M. de la Maisonneuve contre le sieur Augros, tenancier de la Mothe, demeurant au village de Mas-Brunet, touchant la redevance qu'il doit; — M. de Puycharnaud contre le baron de Ris touchant le partage du lieu noble de la Peyrière. — Mad. la baronne de Ris contre le sgr. de Puycharnaud touchant la succession du baron de Ris; — M. de la Maisonneuve contre Denis Filloux son créancier.

B. 19. (Liasse). — 153 pièces, papier.

XVII-XVIII^e siècles. — Pièces de procédures : inventaires de production, arrêts, sentences, etc., aux noms suivants : M. de la Maisonneuve, 1^o contre Guillaume Gorsier touchant la rente que doit ce dernier sur la seigneurie de la Mothe; 2^o contre Léonard et Marie Dousset touchant la tenure de Chainquieux; 3^o contre Martin Blanchet touchant la même tenure; — le sgr. de Villepréaux contre Claude Ribaud et Pierre Rabilhac, marchand, touchant les droits de dame Marie Estourneau, femme du dit

seigneur, sur la succession de M. de la Mothe; — M. de Tersannes contre le baron de Ris-Chastel touchant les héritages du lieu des Fonblanches; — François Chardebeuf, écuyer, sieur d'Estruchot, contre Madeleine Bigoteau, veuve de Jean Poute sgr. des Forges, touchant les droits des enfants mineurs de François et Jean Poute dont les plaignants sont tuteurs; — Dame Madeleine Bigoteau, veuve de Jean Poute, contre dame Marie Arnoul de Château-Dompierre, veuve de François Poute, touchant la succession de Jean Poute.

B. 20. (Liasse). — 1 pièce et 1 cahier in-8°, 20 feuillets, parchemin; 8 pièces et 6 cahiers in-8°, 122 feuillets, papier.

XVII^e-XVIII^e siècles. — Pièces de procédures : inventaires de production aux noms suivants : M. Jacques de la Ramière contre dame Marguerite Toreau touchant une créance par elle due, — et contre les d^{l^{es}} de Robert, filles du sieur de Villemartin, touchant la tenure de l'Aumaillerie, paroisse de Tersannes; — M. de la Maisonneuve contre ses tenanciers de la Bétouille touchant les rentes par eux dues; — Mathieu Moreau, laboureur, contre Joseph Grellier, sabotier, touchant les rentes qu'ils doivent solidairement sur le tènement de Villetteau à la commanderie de Morterol, à la cure de Dompierre et aux prêtres de la communauté de Magnac; — Roland Pot, sgr. de Priégut, contre Mathieu de l'Écluse et autres tenanciers du lieu des Champs touchant les rentes qu'ils lui doivent.

B. 21. (Liasse). — 1 pièce et 1 cahier in-8°, 5 feuillets, parchemin; 17 feuillets, papier.

XVII^e-XVIII^e siècles. — Pièces de procédures : inventaires de production aux noms suivants : François Estourneau, baron de Ris, contre Jacques de la Rivière, sgr. de la Maisonneuve, touchant le partage de la terre d'Usson et de la forêt de Belleperche; — d^{l^e} Françoise de St-Fayen contre le sgr. de Tersannes, touchant la succession de feu Louis Estourneau, sgr. de la Mothe; — Jean de la Ramière et de Puycharnaud contre dame Marie de Nolle, veuve du sgr. de la Bruneterie, touchant la liquidation des arrérages de rente par elle dus; — dame Jeanne Estourneau, veuve de Jacques de la Ramière, contre Clément Rousseau touchant la rente due par celui-ci sur le village des Gorses; — dame Madeleine Poute de Forges contre les héritiers de Paul Lezeaud

et de Jean Persillé, touchant leur succession; — J.-B. Rougier, sieur de la Bergerie, demeurant à Lussac-les-Églises, contre le sieur Pasquet, laboureur, et Geneviève, sa femme, pour raison de la créance par eux due.

B. 22. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 85 pièces, papier.

XVII^e-XVIII^e siècles. — Pièces de procédures (inventaires de production, arrêts, sentences, etc.) pour l'hôpital de Magnac : contre Jean des Granges, charpentier, touchant le recouvrement des sommes à lui avancées; — contre le curé de Tersannes touchant les dîmes du lieu de la Mothe; — contre le même, touchant les dîmes de Tersannes; — contre François Beillot, avocat, créancier; — contre le sieur Chadenier, créancier; — contre Claude Mitraud et Jean Michelet, créanciers; — contre Pierre Moreau, sieur de la Jarrye, touchant les rentes de la métairie de Ruffacon; — contre les héritiers du sieur de la Buxière; — contre Gabriel Maisonnier, créancier; — contre dame Marie de Rouffignac, veuve de Roland Pot, touchant la rente noble du lieu des Champs, paroisse d'Arnat; — contre Joseph Hullin, juge, garde de la Monnaie, et le comte de Laval, créanciers; — contre Jean Bigaud, marchand de meubles, créancier; — contre Autoine Perronet, touchant la vigne des Pailles, sise près de l'hôpital; — contre le sieur Dabadie, écrivain du Roi, demeurant à Rochefort, époux de Marie de la Coste, héritière de Pierre de la Coste, touchant la succession de ce dernier; — contre dame Anne Murot, veuve de Jean Duclou, touchant les biens de François Gaumet, prêtre, provenant des biens de l'ordre de St-Lazare à Magnac; — contre Silvain Estourneau, écuyer, sieur des Salles, créancier; — pour M. Joachim Mitraud, prêtre, contre le curé de Magnac, touchant les services religieux à remplir dans la chapelle de l'hôpital.

B. 23. (Liasse). — 3 pièces et 1 cahier in-8°, 30 feuillets, parchemin; 25 pièces, papier.

XVII^e-XVIII^e siècles. — Pièces de procédures (inventaires de production, arrêts, sentences, etc.) pour l'hôpital de Magnac : contre le sieur Rabillat, avocat, touchant la donation d'une métairie faite à l'hôpital par la dame Marcoux; — contre messire François Devazeix, écuyer, sgr. de Puybernard, touchant la rente du lieu de Peu-Marchoux; — contre Bruno Marcoux, sieur de la Prévotière, touchant le

legs fait à l'hôpital par feu Jean Marcoux; — contre Jacques Surin, fermier de la Mothe-Tersannes, pour le recouvrement de la rente par lui due; — contre les héritiers de François Desbrousses touchant la dette du dit Desbrousses, leur père; — contre Léonard Lagnemer et autres, touchant la propriété du lieu dit les Roulères, sis en la métairie de la Roche; — contre les Augustins de Montmorillon touchant la rente du tènement de Chez-Rochier, paroisse de Tersannes; — contre les collecteurs de la paroisse de St-Sornin-Magnazeix touchant le paiement de la taille due sur la métairie de St-Priest; — contre le sieur Sandemoy, avocat, qui refusait de payer les 2,000 ll. de la dot de sa sœur, religieuse de la communauté de l'hôpital.

B. 24. (Liasse). — 56 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Requêtes au nom de l'hôpital de Magnac, adressées : au sénéchal de la ville, contre François Jaumet, prêtre, curé de St-Léger, débiteur; — et contre le jugement qui condamne l'hôpital à payer la somme de 150 ll. à Jean Desgranges, m^e charpentier; — au lieutenant-général de la Rochelle, pour faire assigner les héritiers de Pierre Delacoste, débiteurs, 1728; — au juge châtelain de Tersannes contre le métayer de la Dodinerie, débiteur, aux fins d'obtenir contre lui un exploit d'assignation, 1728. — Requête du sieur Pierre Martineau adressée au conservateur des privilèges royaux de l'université de Poitiers pour obtenir un exploit d'assignation contre la supérieure de la communauté de Magnac, aux fins de se faire payer par elle de la somme de 400 ll., 1729. — Requêtes de l'hôpital adressées : au sénéchal de Bridiers, pour faire saisir les débiteurs de M. Durieux, sieur de la Roche, 1741; — au sénéchal du marquisat de Magnac, pour obtenir qu'il pose les scellés sur les meubles de M^e André Mitraud, régent de Magnac, lequel en mourant a légué partie de ses biens à l'hôpital, 1737; — au Parlement de Paris, contre Joseph Chadenier, débiteur, 1749; — au sénéchal de

Magnac, pour obtenir un exploit d'assignation contre Étienne Maraud, lequel s'oppose au transport des foins de l'hôpital dans une grange affermée. — Requête de l'hôpital contre François Poute, chevalier, sgr. de Puybaudet, touchant les revenus des deux métairies de Peu-Marchoux et de St-Priest-le-Betoux, 1769. — Requête de P. Jacques Boussy, prêtre, curé de Tersannes, contre l'hôpital, touchant la dime de la terre de la Roche, 1782. — Requêtes diverses concernant les biens de l'hôpital, XVIII^e siècle.

B. 25. (Liasse). — 30 pièces, papier (5 imprimées).

XVIII^e siècle. — Mémoires, avis, consultations.

— Mémoire de la supérieure de l'hôpital adressé à M. de Montaudon, procureur au présidial de Limoges, touchant la métairie de St-Priest acquise par l'hôpital; 1728. — Mémoire concernant les prévarications des sieurs Joseph Chadenier et Poiron, notaires royaux, vers 1734. — Mémoire rédigé au nom du duc de Laval, pour obliger les religieuses à rendre compte de leur administration et à reconnaître le dit duc comme premier fondateur de l'hôpital, 1733. — Autres mémoires, consultations, requêtes, dépositions pour et contre l'hôpital, touchant la reddition de comptes demandée par le duc de Laval, adressés au dit duc, au conseil du Roi ou à l'évêque de Limoges, 1733-1739. (Un de ces mémoires, daté de 1736 (1), contient sur l'hôpital quelques renseignements historiques que l'on peut compléter par un fragment distinct inséré à la dernière page et par un autre mémoire rédigé, à ce qu'il semble, vers 1724.) — Rapport du vicaire général du diocèse sur la situation de l'hôpital, 1735. — Divers autres mémoires informes et dépourvus de dates, mais appartenant au XVIII^e siècle, d'après l'écriture. Ils concernent divers biens acquis plus tard par l'hôpital.

(1) Impr. dans notre *Notice hist. sur l'hôpital*.

Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE MAGNAC-LAVAL.



INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Matières ecclésiastiques, Aumôniers, Sépultures.)

C. 1. (Liasse). — 31 pièces, papier (1 imprimée).

1679-1782. — Mémoire de ce que M. de la Buxière a fait auprès de l'évêque de Limoges pour obtenir de lui une ordonnance autorisant le transfert provisoire, du château de Magnac à l'église de la paroisse, des reliques de St-Placide. Ce transfert se fera processionnellement, pour le temps de l'ostension seulement. Les reliques seront ensuite rapportées à la chapelle du château où elles doivent demeurer pendant la vie de M. le Marquis et de Mademoiselle, « cette grâce n'étant accordée qu'à leurs personnes en considération de ce que c'est Monsieur qui a pris le soin, la peine et la dépense de faire porter de Rome de si authentiques reliques par une voie très sûre. L'on est aussi convenu avec M. le curé qu'il sera à propos de mettre la principale fête de St-Placide au onzième octobre où le martyrologe romain fait mention d'un St-Placide martyr, qu'on peut croire être le nôtre, et de ne pas laisser faire une fête pour la translation de ces saintes reliques au quatrième dimanche d'après Pâques, à cause que les peuples auront pour lors une plus grande

commodité de vaquer à ces dévotions là, » avril 1679. — Requête adressée à l'évêque de Limoges par la supérieure des hospitalières de Magnac demandant confirmation de la licence à elle accordée par le comte de Fénelon et Madame la comtesse de faire transférer processionnellement de la chapelle du château dans l'église de l'hôpital la châsse contenant les reliques de St-Placide, pour y être exposées à la vénération publique pendant le temps de l'ostension, avril 1715. — Fondation de dix messes à célébrer par an en l'hôpital de Magnac, faite par une dame Catherine Bonnin, veuve de Jean Letter, et ce, moyennant la somme de 100 livres moins un liard, 1713. — Mémoire des messes fondées qu'a dites M. Giton, 1720. — Mémoire des messes fondées par M^{lle} de Couret dans l'église de l'hôpital, avec tableau indiquant les dates de célébration, 1720. — « État des messes fondées que M. Fournier et moi avons dites pour les dames religieuses de cette ville, depuis 1753. » Signé : Brun, prêtre de la communauté de Magnac. — Fondation de messes par M^{lle} de Couret, 1767. — Petit cahier sans date, indiquant le nombre de messes de fondation qu'il faut célébrer à certains jours et les revenus

qu'on en tire, à raison de 10 sols la messe. — Mémoires et requêtes de l'hôpital à l'évêque de Limoges pour autoriser la construction d'une chapelle; avec le procès-verbal annexé de la visite de la dite chapelle par les délégués de l'évêque, 1708-1720. — Pièces concernant la cession à l'hôpital d'une partie du cimetière paroissial, 1715, etc.

C. 2. (Liasse). — 3 pièces, papier.

1715-1749. — Nominations d'aumôniers de l'hôpital faites par l'évêque de Limoges en faveur : de Joachim Mitraud, « prestre du collège de la dite ville de Magnac, » 1715; — de Joachim Mitraud,

« prêtre de Magnac, » 1731; — de Jean Dubrac, aîné, prêtre, sur le décès survenu de Joachim Mitraud, 1733; — de Jean Dubrac des Forges, 1749.

C. 3. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1780. — « Registre des sépultures des dames hospitalières de la maison et hôpital de la ville de Laval-Magnac pour l'année prochaine, 1780. » On y enregistre entre sept ou huit décès de pauvres de l'hôpital le décès de dame Marie Rose Vételay de Beaurepas, âgée d'environ 68 ans, † 27 janvier, inhumée dans le cimetière de la paroisse en présence de dame Henriette Lignaud, supérieure.

Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE MAGNAC-LAVAL.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Néant.)

SÉRIE E.

(Délibérations, Comptes divers, Inventaires de mobilier.)

E. 1. (Liasse). — 8 pièces, papier (1 imprimée).

1669-1789. — Deux procès-verbaux de délibération des notables de Magnac assemblés pour rendre compte de l'administration de l'hôpital, 1669, — et pour aviser à l'établissement d'une communauté indépendante, 1737. — Acte de démission des anciens administrateurs, 1707. — Mémoires et requêtes adressés à l'évêque de Limoges et à l'intendant de la généralité touchant les biens amortis de l'hôpital, 1716-1720. — Décharge de corvée pour les métayers de l'hôpital accordée par l'intendant de la généralité, 1756. — Assignation donnée à la communauté de l'hôpital de Magnac touchant l'élection d'un député aux États généraux de 1789.

E. 2. (Registre). — In-8°, 156 feuillets, papier.

1676-1721. — « Vieux livre de comptes. » — C'est un registre de dépenses et recettes commencé

par Mad. Poute de Forges avant qu'elle entrât à l'hôpital. Cette partie s'arrête à 1712, peu de temps avant sa mort. Au rebours du registre, elle avait inscrit et on a continué d'inscrire jusqu'en 1721 les recettes provenant de la métairie de St-Priest-le-Bétoux, donnée par la dite dame Poute à l'hôpital. Les totaux de ces recettes ne peuvent être facilement établis, faute d'indication régulières. La plupart des pages sont biffées.

E. 3. (Liasse). — 7 cahiers in-folio et in-4°, 277 feuillets, papier.

1711-1738. — Registres des recettes pour les pauvres et les sœurs hospitalières. Ces recettes proviennent des rentes payées à l'hôpital par ses tenanciers et autres. Elles ne comprennent point, sauf indication contraire, le produit de la vente des grains recueillis dans les métairies. Voici quelques totaux : 1712, environ 953 ll. — 1718, environ 3358 ll. — 1722,

environ 4910 ll. — 1729, environ 6080 ll. — 1733, environ 6638 ll. — 1735, environ 3744 ll. — 1738, environ 2950. ll. (1).

E. 4. (Liasse). — 7 cahiers in-folio et in-4°, 378 feuillets, papier.

1739-1782. — Registres des recettes pour les pauvres et les sœurs hospitalières. Même provenance que les précédentes. — 1739, 2667 ll. — 1744, 4515 ll. — 1751, 3669 ll. — 1755, 7093 ll. — 1760, 4172 ll. — 1763, 5658 ll. — 1768, 7334 ll. — 1774, 9939 ll. — 1780, 5798 ll.

E. 5. (Liasse). — 11 cahiers in-8°, 237 feuillets, papier.

1724-1773. — Registres des recettes provenant des métairies par vente de bestiaux. Ils mentionnent aussi les avances faites aux métayers et quelquefois diverses dépenses d'entretien. Métairie de la Basse-Roche, 1727 à 1773 (manque l'année 1754). 1727, 148 ll. — 1737, 427 ll. — 1747, 421 ll. — 1757, 449 ll. — 1767, 468 ll. = Métairie de Chez-Grenard, 1724 à 1773 (et, par erreur, métairie de la Dodinerie pour les années 1731 à 1735). 1727, 215 ll. — 1737, 424 ll. — 1747, 539 ll. — 1757, 165 ll. — 1767, 580 ll.

E. 6. (Liasse). — 20 pièces et 13 cahiers in-4° et in-8°, 222 feuillets, papier.

1724-1773. — Registres des recettes provenant des métairies par vente de bestiaux. Ils mentionnent aussi les avances faites aux métayers et quelquefois diverses dépenses d'entretien. Métairie de la Dodinerie, 1730 à 1773 (et, par erreur, métairie de Chez-Grenard pour les années 1733 et 1734) : 1733, 214 ll. — 1743, 794 ll. — 1753, 452 ll. — 1763, 227 ll. — 1773, 207 ll. = Métairie de la Mothe-Tersannes, 1724 à 1773 (manquent les années 1735, 1736, 1738 à 1742; cahier supplémentaire, hors série, pour les années 1763 à 1773; plus neuf pièces portant « dépeuillement des recettes et dépenses » faites de 1726 à 1734). 1727, 1013 ll. — 1737, 39 ll. — 1747, 467 ll. — 1757, 446 ll. — 1767, 500 ll.

(1) Ces chiffres, comme les suivants, ont été établis aussi rigoureusement que possible, mais ne peuvent prétendre cependant à une valeur absolue.

E. 7. (Liasse). — 13 cahiers in-4° et in-8°, 271 feuillets, papier.

1717-1784. — Registres des recettes provenant des métairies par vente de bestiaux. Ils mentionnent aussi les avances faites aux métayers et quelquefois diverses dépenses d'entretien. Métairie de Peu-Marchoux, 1717 à 1773 : 1718, 132 ll. — 1728, 148 ll. — 1738, 208 ll. — 1748, 143 ll. — 1758, 80 ll. — 1768, 102 ll. = Métairie de St-Priest-le-Bétoux, 1718 à 1773 (manquent les années 1728 à 1730, 1737 et 1738) : 1718, 496 ll. — 1727, 234 ll. — 1736, 146 ll. — 1746, 699 ll. — 1756, 129 ll. — 1766, 264 ll. = Borderie de Laval, 1765 à 1784 (manquent les années 1675 et 1776) : 1767, 123 ll. — 1774, 63 ll. — 1781, 300 ll. = Borderie de Magnac, 1739 à 1766 (manquent les années 1750 à 1757) : 1739, 3 ll. — 1743, 60 ll. — 1747, 60 ll. — 1758, 51 ll.

E. 8. (Liasse). — 9 cahiers in-4° et in-8°, 305 feuillets, papier.

1700-1746. — Registres des recettes courantes de l'hôpital. (Manquent les années 1710 à 1723). Ces recettes proviennent des collectes faites au château, à l'église, dans les cabarets ou auprès de diverses personnes dénommées; proviennent encore des confiscations faites par autorité de justice, des messes célébrées dans la chapelle, du travail des petites filles reçues dans l'établissement, du prix de pension payé par quelques malades (ce prix varie de 25 à 40 ll. par trimestre). Elles consistent souvent dans le prix de la vente des bestiaux ou dans les rentes payées à l'hôpital par ses tenanciers et autres. Les produits mensuels, difficiles à bien établir, semblent varier beaucoup.

E. 9. (Liasse). — 7 cahiers in-4°, 381 feuillets, papier.

1747-1784. — Registres des recettes courantes de l'hôpital. Ils mentionnent presque uniquement les recettes produites par la vente du poisson ou du bétail, mais sans indiquer de quelles métairies ils proviennent. Les articles sont excessivement nombreux, les totaux nulle part établis.

E. 10. (Liasse). — 8 cahiers in-8°, 421 feuillets, papier.

1706-1734. — Registres des dépenses courantes de l'hôpital. (Manquent les années 1707 à 1720). Ils mentionnent surtout, ainsi que les suivants, des dépenses de nourriture, chauffage, ameublement, cons-

truction et voyages. — Cah. I, f° 14 r° : payé à la servante pour son année de service 12 ll. = Cah. II, f° 1 r° : donné à M. Jaume (?) pour huit mois de messes pour le repos de l'âme de feu le sieur des Plaignes, 72 ll. *Ibid.*, pour la dépense du valet au voyage de Limoges, 16 sols. F° 2 v° : donné à M. Martin, peintre de Limoges, pour la façon d'un tableau pour notre église et pour son voyage, 127 ll. 10 sols. F° 9 r° : donné à la Boussey pour les hosties que l'on prend pour l'église, 7 ll. 10 sols. F° 9 v° : donné à M. Courtin, de St-Benoist, pour avoir saigné des sœurs, 2 ll. 10 sols. F° 10 r° : donné 10 ll. à la Pourette pour ramener Suzon à la Rochelle. *Ibid.* donné à M. Sandemois, avocat au Dorat, « pour des consultations dans notre affaire avec le sieur Rabillac, 2 ll. » F° 17 v° : donné pour une neuvaine de messe, 3 ll. 12 sols. F° 20 r° : donné au valet pour aller chercher le sculpteur à la Souterraine, 8 sols. *Ibid.* donné à M. Martin, peintre de Limoges, 45 ll. pour dorer le cadre du tableau de la Ste-Vierge, et 25 ll. pour la façon. F° 22 r° : donné au maître de danse pour deux mois de danse pour la Jovion, 3 ll. F° 37 r° : donné de quête au R. P. prédicateur, 2 ll. 10 sols. = Cah. III, f° 14 r° : donné à M. Poiron pour payer l'insinuation du contrat du sieur Bezaud, 20 ll. 16 sols. F° 16 v° : donné à M. Barbut, « notre sculpteur, » 15 ll. *Ibid.* donné au fils de Busserolles du *Lion-d'Or* (1723) « pour un voyage qu'il a fait avec notre mère à St-Benoist », 1 l. 3 sols. F° 22 v° : donné à M. Martin, peintre de Limoges, « pour l'achat du tableau de la visitation de la Ste-Vierge pour notre église », 150 ll. F° 26 v° : donné à M. Barbut, « notre sculpteur, » la somme de 50 ll. 13 sols. « La dite somme fait la fin de tout ce que nous lui devons de toute la sculpture qu'il nous a faite de 1721 à 1724 pour le tabernacle. » = Cah. IV, f° 8, 9, 12, 13, 15, et 16. Donné à M. Barbut, « notre sculpteur, » (diverses sommes fort minces). = Cah. V, f° 16 r° : donné à M. de la Chaintue (?), collecteur de Tersannes, pour la taille de la borderie de la Mothe-Tersannes, en l'année 1726, 45 ll. 10 sols. F° 26 r° : donné à M. le curé pour la rente que nous devons aux prêtres de la communauté de Magnac en 1725 et 1726, 30 ll. F° 42 v° : « donné à M. Mison, seul hôte du Dorat, pour la dépense de notre supérieur, sa compagnie, son valet et ses trois chevaux, 4 ll. » = Cah. VI, f° 13 v° : payé à M. le comte de Laval et à Mad. la comtesse la somme de 389 ll. 11 sols, savoir 189 ll. 11 sols qui étaient dus sur la recette pour plusieurs marchandises et 200 ll. qu'ils avaient prêtées aux sœurs hospitalières en 1728. F° 18 r° : payé à l'hôtesse du *Point du Jour* (1729) à Bellac, 17 ll. F° 43 v° : payé à l'hôtesse

de la *Corne* (1730) au Dorat, 1 l. 10 sols. F° 49 r° : payé à M. Daucourt, de Limoges, la somme de 164 ll. 14 sols pour l'acquisition d'une terre (non dénommée), d'une rente et de quelques messes fondées pour les main-mortes. = Cah. VII, f° 4 v° : donné aux collecteurs de l'an passé (1730) la somme de 25 ll. c'est-à-dire 9 ll. 8 sols, pour toutes les tailles du moulin de Basse-Roche et 15 ll. 12 sols pour la capitation de la Mothe, « ce qui fait la fin de tout ce que nous leur devons de toutes les tailles de l'année 1730. » F° 21 r° : donné à l'armurier du Dorat, 11 sols pour avoir accommodé un fusil. F° 28 r° : « on a loué Mathurin Dunoyer depuis le premier de mars jusque à la Toussaint pour 52 ll. 10 sols et 2 setiers de seigle. On ne lui doit donner que de la soupe soir et matin et son pain à collation et on ne lui doit point de nourriture les fêtes et les dimanches. » = Cah. VIII, f° 10 r° : « donné à la forge du Dorat pour la couverture de nos juments de la métairie de Chez-Grenard, » 6 ll. F° 41 r° : donné au P. Alexis, capucin, la somme de 6 ll. « pour un petit ânon que l'on a acheté de lui. » F° 58 r° : donné à Louis Lessaud qui a fait une bière pour la sœur Lacoste (1734), 5 ll. dont 50 sols pour le bois.

E. 11. (Liasse). — 8 cahiers in-8° et in-4°, 463 feuillets, papier.

1735-1756. — Registre des dépenses courantes de l'hôpital, avec deux cahiers supplémentaires, hors série, pour les années 1748-1749 et 1752 à 1756. — Cah. I, f° 5 r° : donné aux collecteurs de la paroisse de Tersannes la somme de 22 ll. pour la capitation de la borderie de la Mothe et la somme de 50 ll. pour celle de la métairie de Chez-Grenard, et ce pour l'année 1731 (?). F° 25 v° : donné à MM. du clergé de la ville de Limoges, par les mains de M. Descourt et M. Nadaud, la somme de 100 ll. « à bon compte sur la rente que nous leur devons. » F° 53 v° : « nous devons à M. de Cressac (greffier), 59 sols pour notre inventaire, » (1756). = Cah. II, f° 14 r° : « donné à Baloufaud comme ayant procuration de M. l'abbé du Vigen, fondé aussi de celle de M. l'abbé de Beaumont, ci-devant prieur de Magnac, la somme de 21 ll. 16 sols pour la rente de 10 ll. que nous devons sur la métairie de Peu-Marchaut dès 1731 et 1732. » F° 16 r° : donné 3 livres « pour faire dire des messes qui sont fondées dans notre église pour M^{lle} Beauver. » F° 27 r° : donné à une femme de la paroisse de Villefavard 34 sols pour avoir filé un paquet d'étope de 17 ll. F° 32 r° : donné la somme de 150 ll. au présidial de Guéret « pour la consignation d'une enquête touchant les lettres-patentes de notre

communauté et leur enregistrement » (1738). F° 57 v° : donné pour un missel, 16 ll. F° 59 v° : « nous avons loué pour notre servante, Marie Dougier. Nous lui donnons pour ses gages une robe : le corps de serge et la jupe de droguet foulé ; deux chemises : une d'étope [commune] et une de belle étope ; deux tabliers d'étope, une aune de brin pour ses cornettes, une demi-livre de laine, 15 sols pour ses sabots et une poupée (1) pour du fil à coudre » (1739). — Cah. III, f° 3 : donné à M. Vèrignaux, chanoine du Dorat, la somme de 10 ll. pour des arrérages de rente qui sont dus au corps du chapitre du Dorat et sur les dîmes de la paroisse de Tersannes. F° 11 v° : donné 3 ll. « pour du papier marqué et pour les copies de nos actes d'établissement et lettres patentes que nous devons envoyer à M. l'évêque de Limoges » (août 1741). F° 18 v° : donné 23 ll. « pour acheter un livre de plaint chant pour notre communauté. » = Cah. IV, f° 13 r° : acheté à la foire de Bellac « une paire de bœufs pour nos métayers de St-Priest, qui ont coûté la somme de 215 ll. 4 sols. » F° 17 v° : donné 6 ll. pour « avoir une consultation de Poitiers et 12 sols pour le port, et ce pour le procès que nous avons avec M. de Cromat. » F° 35 r° : donné à Mgr. l'évêque de Limoges la somme de 600 ll. « ce qui est la fin du paiement des 1100 ll. qu'il avait eu la bonté de nous faire prêter pour finir de payer [le prix d'achat de la métairie de] la Mothe » (1747). F° 35 v° : donné la somme de 240 ll. pour finir de payer le tabernacle de notre église, (1747). F° 40 r° : donné à M. Duceux, consul, la somme de 6 ll. « pour taille de notre borderie de Magnac pour cette année 1747. » F° 53 r° : donné à MM. les arpenteurs royaux la somme de 33 ll. 16 sols pour l'arpentement des deux métairies de St-Priest et Peu-Marchoux (1748). F° 60 r° : donné 6 ll. « pour des messes que nous avons fait dire pour la consécration de nos bestiaux. » = Cah. V, f° 10 r° : donné la somme de 50 ll. à M. Bigaut, curé de Tersannes, et celle de 30 ll. aux collecteurs, le tout pour les réparations de l'église de Tersannes. F° 16 r° : donné 9 sols 6 deniers pour faire parapher les registres de l'hôpital. F° 19 r° : compte passé avec un charpentier de Magnac pour la construction d'un bâtiment (1751). Très longs détails. F° 25 v° : donné 35 sols à Depouge « pour faire signifier notre décharge de la taille de la Borderie à MM. les consuls. » = Cah. VI, f° 3 r° : donné à M. de Rochequérant 6 ll. « pour des copies qu'il nous a faites de nos lettres patentes de l'arrêt d'enregistrement du

contrat de la Mothe » (1753). F° 16 v° : donné 9 sols 6 deniers pour faire parapher les registres des actes mortuaires. F° 17 et ss. Nombreuses dépenses relatives aux constructions de l'hôpital pendant les années 1755 et 1756.

E. 12. (Liasse). — 5 cahiers in-4°, 399 feuillets, papier.

1757-1784. — Registres des dépenses courantes de l'hôpital. — Cah. I, f° 4 v° : acheté onze couvertes pour garnir les lits de l'hôpital, 120 ll. F° 8 v° : donné 29 ll. 16 sols à plusieurs femmes pour faire bêcher les vignes. F° 21 r° : donné 6 ll. à M. Depouge, contrôleur des actes du bureau de cette ville, pour « droits d'insinuation des quittances d'amortissement de la fondation que M. de Lafond, archiprêtre de Rancon, avait faites dans notre église, » (1758). F° 25 v° : donné 24 ll. à M. Fournier « que nous sommes convenus lui payer en ce qu'il nous donne la messe tous les jours, et ce pour l'année dernière. » F° 28 r° : « nous avons pris la somme de cent pistoles provenant d'une partie de la dot de la sœur Lafond pour être placé sur le clergé par les mains de MM. les prêtres de la communauté de cette ville. » F° 28 v° : donné 15 sols « pour une messe et des chandelles à l'honneur de St-Pardoux, pour nos bestiaux de Chez-Grenard et de la Roche. » F° 34 r° : « nous avons fait marché avec Cardinaud de St-Priest, tailleur de pierre, pour tirer et tailler toute la pierre de taille nécessaire pour le bâtiment des pensionnaires, à huit sols le pied, » etc., (1759). F° 34 v° : donné pour les réparations de l'église de Tersannes la somme de 68 ll. à Léger, métayer de l'Aumaillerie, qui était chargé du rôle pour lever les taxes. Et ne devons plus rien. » = Cah. II, f° 4 v° : « compté avec M. Nitraud, chirurgien, de tous les remèdes et médicaments qu'il nous a fournis pour les religieuses et toutes les visites qu'il nous a faites du 1 mars 1757 au 17 mars 1762, 106 ll. 10 sols. » F° 16 r° : donné à M. Dupans, commis à la forêt de Magnac, 23 ll. pour un millier de petites lattes et 8 bottes de perches qu'il a livrées. F° 21 r° et 27 v° : donné à l'honneur de St-Roch 10 sols « pour faire dire une messe pour la maladie de nos bestiaux. » F° 32 r° : donné à M. le curé de Verneuil 15 ll. « pour notre portion des réparations qu'il a fait faire à la dite église de Verneuil, soit pour le chœur, la sacristie et les ornements nécessaires. » F° 38 v° : donné 38 ll. 9 sols pour les réparations de l'église du dit bourg (de Verneuil ?). = Cah. III, f° 5 r° : « arrêté compte avec M. Rabillac de Pontailier, sénéchal de cette ville, généralement de tous les arrérages de

(1) Paquet d'étoques ou de filasse dont on garnit les fuseaux. *Dict. de Landais.*

rente que nous lui devons, tant pour la tenure de Chez-Rochier que sur celle de la Dodinerie, » etc. F° 6 v° : « nous avons arrêté marché avec M. Bastide, vitrier en cette ville, pour le pensionnat. Il doit vitrer les croisées toutes, les unes portant les autres, à raison de 7 ll. 15 sols la croisée, etc. » (1766). F° 69 v° : nous avons payé à M. de Cressac, comme fermier de M. le duc de Laval, 4 ll. 19 sols 9 deniers, et ce pour l'année 1769, pour la rente que nous devons au château sur notre métairie de Peu-Marchoux et sur la tenure de Villetraud. » = Cah. IV, f° 6 r° : payé à M. de Pineteaux la somme de 125 ll. 14 sols « pour la rente que nous devons à la seigneurie de Ricoux à cause de son fief de Guetsalamont » (*alias* Gay-Salomon). F° 12 v° : donné à M. Duchet, médecin de la ville du Dorat, 6 ll. « pour une visite qu'il a faite à une de nos religieuses qui était malade. » F° 14 r° : donné 46 ll. « pour la dépense que la sœur Dubreuil et la Debrosse ont faite pour aller à Chalais voir nos religieuses » (1772). F° 28 r° : donné à Duvert, maréchal de cette ville, 6 ll. « pour les traitements et les médicaments qu'il a fournis à notre jument malade. » F° 36 r° : donné à M. Raimond, du Dorat, procureur fiscal de Tersannes, et à M. Pérauche, chirurgien, la somme de 7 ll. 16 sols pour les frais de la poursuite de voleurs et la levée d'un corps. F° 38 v° : payé au château de Dompierre 32 quartes avoine de rente, mesure de Magnac, et ce pour l'année 1773. F° 39 r° : « nous avons déduit et compensé la somme de 100 ll. que M. le duc de Laval nous doit par chaque année pour l'intérêt de la constitution dotale de la sœur de Villelon, religieuse parmi nous, » F° 81 r° : donné à Voisin, collecteur, 44 sols pour le vingtième de la borderie de Laval et ce pour l'année 1775. = Cah. V, f° 3 v° : donné à M. Guillot, supérieur du collège de cette ville, la somme de 86 ll. « pour deux barriques de vin qu'il nous avait cédées. » F° 19 r° : donné 8 ll. 5 sols 9 deniers à Lacour, du village de Champagne, et à Montinaux chargés du rôle pour les réparations de l'église de Dompierre qui est leur paroisse, « et ce pour la taxe qui nous a été imposée sur les terres de Peu-Marchoux, que nous avons dans la dite paroisse. » F° 35 r° : donné à M. l'abbé Amadon, supérieur du collège de Magnac, la somme de 9 ll. 17 sols « pour deux missels qu'il nous a fait relier pour notre sacristie et deux autres petits livres qu'il nous a fait également relier. » F° 45 v° : donné à M. de Lacoste, orfèvre de Bellac, 3 ll. « pour notre custode qu'il raccommode. » F° 66 r° : donné 5 ll. 18 sols pour les frais funéraires de la sœur Fanvaud, 6 ll. pour sa bière, 20 ll.

en messes pour la défunte, y compris les services de huitaine, quinzaine, quarantaine et bout de l'an.

E. 13. (Liasse). — 9 cahiers in-folio et in-4°, 422 feuillets, papier.

1711-1740. — Registres des mises et dépenses pour les pauvres et les hospitalières (1). Cah. I, f° 4 r° : donné pour des cierges à la confrérie du St-Sacrement, 15 sols. — Cah. II, f° 5 v° : donné 13 ll. 10 sols pour le drapeau de St-Placide. *Ibid.* donné 11 ll. 5 sols pour l'ouverture des reliques de St-Placide. F° 6 r° : payé aux hautbois le jour de l'ouverture des reliques de St-Placide 16 ll. (avril 1715). F° 9 r° : payé à des hautbois et aux tambours le jour de la clôture [des reliques] de St-Placide la somme de 24 ll. « On a acheté un chapeau au servant de messe, payé le cuisinier qui avoir fait le dîner à MM. les prêtres pour la clôture [des reliques] de St-Placide, » 25 ll. (juillet 1715). — Cah. III, f° 19 v° : donné à M. Martin, peintre de la ville de Limoges, pour la façon d'un tableau de N.-D. de Pitié dans l'église et pour son voyage 127 ll. 10 sols (1720). F° 26 v° : « on a acheté le livre des œuvres de Grenade, 9 ll. » (2); plus une douzaine de catéchismes, 2 ll. 8 sols; plus « donné d'arrhes à M. Barbut, notre sculpteur, sur le marché qu'on a fait avec lui pour l'église, » 15 ll. (1721).

E. 14. (Liasse). — 5 cahiers in-folio, 380 feuillets, papier.

1741-1782. — Registres des mises et dépenses pour les pauvres et les hospitalières (3).

(1) Malgré la différence des titres, les cahiers cotés E 13 et 14 ne sont que les doubles des cahiers cotés E 10, 11 et 12 précédemment analysés. Ces derniers semblent être la minute des suivants, ceux sur lesquels on inscrivait les dépenses au fur et à mesure qu'elles se produisaient. — Comme les années 1707 à 1720 manquent dans la liasse E 10, les extraits donnés pour ces mêmes années au présent article 13 sont destinés à combler cette lacune. Le gros registre E 15, pour lequel il n'y a pas de double, continue les deux séries.

(2) Il s'agit sans doute de Louis de Grenade, dominicain espagnol † 1588, dont les œuvres furent traduites en français vers le milieu du XVII^e siècle par Guillaume Girard, archidiacre d'Angoulême, suivant les uns, par un Père de l'Oratoire, suivant d'autres.

(3) Sur la consistance de ces registres, voy. la note 1 de l'article précédent.

E. 15. (Registre). — In-folio, 121 feuillets, papier.

1783-1793-1841. — Registre des mises et dépenses pour les pauvres et les hospitalières. F° 26 r° : payé à M. Amadon, principal au collège de Laval, 36 ll. 9 sols, dont 10 ll. 3 sols pour avoir fait reblanchir les souches de l'église, (1786). — F° 29 r° : donné pour les étrennes des domestiques 5 ll. 12 sols; plus à Nanon, cuisinière, 3 ll. F° 34 v° : payé pour contribution aux travaux publics à la Mothe-Tersannes pour 1786 et 1787, 15 ll. 12 sols. F° 35 v° et ailleurs, *mutatis mutandis* : « Aujourd'hui ce 29^e jour du mois d'avril 1788, en vertu de la commission à nous adressée par Mgr. l'évêque de Limoges en date du 8 du présent mois, signée L. de Maussac, vicaire général, nous avons arrêté le présent compte de dépense de la communauté pour les neuf années de supériorité et administration de dame Henriette Lignaud de Lussac, à commencer du 19 mai 1779 jusqu'à ce jour... [Signé] Vacherie, chanoine, sous-ch., commissaire. » F° 42 v° : « Mad. la marquise de Lussac nous a prêté pour six mois une somme de 100 pistoles dont nous lui avons donné billet et dont nous avons acquitté quelques jours après partie d'une dette pour froment, cy 1,000 ll. » (1790). F° 55 r° : « certifié sincère et véritable par moi soussignée, La Breuille (supérieure de l'hôpital). Magnac-la-Montagne le six frimaire, l'an II de la République française une et indivisible. » (Nov. 1793). *Verso* : « Vu le présent état de dépense à commencer au mois de janvier 1788 jusques et compris le dernier septembre 1793, vieux style, dont l'état général s'élève à la somme de soixante-dix mille deux cent quatre-vingt dix-neuf livres, par nous, commissaires choisis par la municipalité pour recevoir les comptes de la citoyenne Labreuille, ex-supérieure de la cy-devant communauté hospitalière de cette commune. Magnac-la-Montagne, le sextixte de la première décade de frimaire de l'an II de la République française une et indivisible. [Signé] Arsenaud, commissaire, Voisin, commissaire. » — Les deux pages suivantes sont en blanc. Les dépenses recommencent sans préambule à la date du 3 vendémiaire an X (sept. 1801).

E. 16. (Liasse). — 13 cahiers in-8°, 164 feuillets, papier.

1721-1771. — Deux registres des comptes faits avec le chetellier d'Arconlant, 1721-1723. — Quatre registres des comptes faits avec le meunier de la

métairie de la Basse-Roche, 1742-1771, dont un hors série pour les années 1754 à 1757. — Sept registres des grains recueillis dans les métairies de l'hôpital, 1724 à 1760. — (On mentionne simplement la quotité des revenus fournis par ces métairies ou les dépenses qu'elles occasionnent. Grand nombre de pages biffées. Les totaux ne sont nulle part établis, les particularités nulles.)

E. 17. (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1486-1649. — Quittances délivrées : par les possesseurs de rentes aux propriétaires primitifs de divers domaines acquis plus tard par l'hôpital; — par les fournisseurs et autres créanciers de l'hôpital.

E. 18. (Liasse). — 85 pièces, papier.

1650-1699. — Quittances délivrées à l'hôpital : par les possesseurs de rentes sur les domaines du dit hôpital; — par les fournisseurs et autres créanciers. (Cf. les registres de recettes et dépenses inventoriés ci-dessus, de E 2 à E 16).

E. 19. (Liasse). — 606 pièces, papier.

1700-1749. — Quittances délivrées à l'hôpital : par les possesseurs de rentes sur les domaines du dit hôpital; — par les fournisseurs et autres créanciers. (Cf. E. 2 à E. 16).

E. 20. (Liasse). — 355 pièces, papier.

1750-1790. — Quittances délivrés à l'hôpital : par les possesseurs de rentes sur les domaines du dit hôpital; — par les fournisseurs et autres créanciers. (Cf. E. 2 à E. 16).

E. 21. (Liasse). — 3 cahiers in-8°, 7, 20 et 18 feuillets, papier.

1631-1780. — Quittances. — Trois cahiers enregistrant : les quittances délivrées à Mad. Poute de Forges par dame Françoise de Razès pour les redevances dues par la première sur le domaine de St-Priest légué plus tard à l'hôpital, 1689-1698; — les quittances délivrées à la supérieure de l'hôpital par les possesseurs de rentes sur les divers domaines du dit hôpital, 1731-1780.

E. 22. (Liasse). — 172 pièces, papier.

XVII-XVIII^e siècles. — Pièces de comptes souvent informes, concernant : la construction de la chapelle et des principaux corps de bâtiments de l'hôpital, — les dépenses occasionnées par les droits d'amortissement, — les médicaments fournis par le sieur Marcoux, maître chirurgien (1746), aux religieuses de l'hôpital et aux écoières, etc.

E. 23. (Liasse). — 45 pièces et 1 cahier in-8^o, 15 feuillets, papier.

1646-1781. — Inventaires de papiers, meubles et effets mobiliers; comptes-rendus synoptiques de l'administration de l'établissement; états de biens, etc. divisés en trois parties: 1646 à 1689, 1711, 1723 à 1773. — Requête adressée à l'évêque de Limoges par François Gigaud, prêtre, Jean de la Laune, procureur fiscal de Magnac, administrateurs de l'hôpital, Françoise du Mourrand, demoiselle, et Marguerite Butaud, fille dévote, hospitalières au dit hôpital, pour réclamer l'enregistrement au greffe ecclésiastique de l'arrêt du Conseil, lettres patentes de Sa Majesté (2 sept. 1695 et nov. 1696) et arrêt du parlement de Bordeaux (15 déc. 1696) portant union à l'hôpital de Magnac des biens et revenus que possédait l'ordre de St-Lazare à Magnac, 1704. — Requête de dame Ponte, supérieure des hospitalières de Magnac, adressée à l'évêque de Limoges pour obtenir application à l'hôpital de Magnac

des legs fait par Jean Moreau sieur de la Jarrige en faveur des pauvres. Sans date. — Requête de la communauté hospitalière de Magnac au Conseil du roi pour obtenir la désunion de ses biens d'avec ceux de l'hôpital, 1736. — Requête de l'hôpital à l'évêque de Limoges pour obtenir l'autorisation de faire réédifier une grange qui tombe en ruine; avec un certificat de Joseph Vételay sgr. de Beaurepas, juge sénéchal du marquisat de Magnac, et le consentement de l'évêque de Limoges, donné dans son château d'Isle, 1737. — Requête des religieuses de Magnac à l'évêque de Limoges pour faire augmenter la dot d'entrée en religion précédemment fixée à 2000 ll. de principal. Sans date. — Requête de l'hôpital de Magnac à l'intendant de la généralité de Limoges aux fins d'obtenir l'autorisation de prendre pour la construction de l'hôpital partie des bâtiments du sieur Lester. Sans date. — Différentes requêtes en modération de cote adressées à l'intendant des finances, aux intendants des généralités de Bourges et de Limoges, XVIII^e siècle. — Mémoire indiquant l'état présent de l'hôpital de Magnac, avec un court historique de l'établissement, 1715, complété en 1720. — Rapport du vicaire général du diocèse sur la situation de l'hôpital de Magnac, 1735. — Mémoire sur l'état présent de l'hôpital de Magnac adressé au duc de Laval, vers 1781; — autres mémoires analogues adressés à Mgr. le cardinal de Luynes « pour obtenir de sa bienfaisance les secours charitables que cette communauté sollicite dans son présent besoin. » vers 1781.



Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE MAGNAC-LAVAL



INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE F

(Registres d'entrée et de sortie des personnes admises dans l'établissement.)

F. 1. (Cahier). — In-8°, 84 feuillets, papier.

1711-1782. — Registre d'entrée des pensionnaires (c'est-à-dire des malades payants et quelquefois des postulantes.) Le nombre des jeunes filles et des femmes nobles admises à être soignées est considérable ; elles appartiennent très fréquemment aux diocèses voisins de Bourges, Poitiers et Saintes. Le nombre des admissions se peut établir ainsi qu'il suit : du 10 mars 1711 au 5 octobre 1726, 100 ; au 9 juin 1743, 100 ; au 7 mars 1756, 100 ; au 21 février 1768, 100 ; au 29 mai 1775, 100 ; au 1^{er} décembre 1782, 104 ; total 604. On remarque les noms suivants : Marie Anne Vételay, fille de M. de Bonrepas (*lisez* Beaurepas), sénéchal de cette ville, âgée d'environ neuf ans, entrée le 12 avril 1720 et sortie le 9 septembre 1722 ; — D^{lle} Isabelle Martin, fille de M. Martin, peintre de la ville de Limoges, âgée d'environ 20 ans, entrée le 13 août 1721 et sortie le 16 novembre suivant ; — Françoise Vételay, fille de M. le sénéchal de cette ville, âgée d'environ 8 ans, entrée le 13 novembre 1721 et sortie le 6 septembre 1724 ; —

Madame Marie Rabau, de Lille en Flandre, diocèse de Tournay, veuve de feu messire Louis de Nollet, âgée d'environ 45 ans, entrée le 14 mai 1724 et sortie le 16 juin 1726 ; — D^{lle} Agathe Cherdebœuf, fille de M. Cherdebœuf, sieur de la Grande-Roche et de M^{lle} Marguerite Dobit, demeurant au lieu noble de la Grande-Roche en cette paroisse, entrée le 7 février 1732 et sortie le 7 mars suivant. Entrée une seconde fois le 18 juillet 1735 et une troisième fois le 15 novembre 1752. A cette dernière date, sa sœur Élisabeth fut également reçue ; puis vint le tour d'Anne Lefevre, fille d'Agathe Cherdebœuf, le 7 mars 1756 ; — D^{lle} Marguerite Pontailler, fille de M. de Pontailler, sénéchal de cette ville, entrée le 22 avril 1750 et sortie le 9 novembre suivant : — Mad. de Marsans et ses deux filles, M^{lle} de Marsange, sa nièce et sa servante, entrées toutes ensemble le 31 mai 1753. Mad. de Marsans n'en sortit que le 23 décembre 1757 ; — D^{lle} Claire de Pontailler, fille de M. Pontailler, sénéchal de cette ville, entrée le 29 juillet 1756 ; — D^{lle} Charlotte-Caroline Fischer, fille de messire James Fischer, commandant d'Yermouth en Angleterre, province de Norfolk, et d'Anne Stedman, native de

Londres, âgée de 11 ans, entrée le 29 octobre 1778 et sortie le 24 décembre suivant. (Le registre s'arrête au 1^{er} décembre 1782).

F. 2. (Liasse). — 4 cahiers in-8°, in-4° et in-folio, 214 feuillets, papier.

1711-1827. — Registres d'entrée des pauvres malades admis dans l'hôpital. On indique leurs noms et conditions, leur âge, leur lieu d'origine, le genre de leur maladie, enfin la date d'entrée, de sortie ou de décès. Les entrées de l'année 1743 font défaut. Il y a un cahier supplémentaire pour les années 1748 à 1754. — Au premier cahier se trouve la liste des pauvres reçus chaque année depuis 1711, jusqu'en 1734, en la manière qui suit : 1711, 12. — 1712, 13. — 1713, 24. — 1714, 47. — 1715, 25. — 1716, 11. — 1718, 27. — 1719, 18. — 1720, 16. — 1721, 18. — 1722, 26. — 1723, 18. — 1724, 13. — 1725, 4. — 1726, 21. — 1727, 17. — 1728, 9. — 1729, 27. — 1730, 7. — 1731, 11. — 1732, 17. — 1733, 15. — 1734, 9 + 6. = Contrat de louage d'une servante pour l'hôpital de Magnac, à raison de six livres par an, plus la nourriture, le vêtement et le logis, 1764.

F. 3. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 79 pièces et 2 cahiers in-8°, 14 et 4 feuillets (1 imprimé), papier.

1711-1786. — Petit cahier imprimé contenant : 1° les cérémonies pour la vêtue d'une religieuse de chœur ; 2° les cérémonies pour la profession d'une religieuse de chœur ; 3° la rénovation des vœux de religion. — Petit cahier enregistrant les prises d'habits faites dans l'hôpital. F° 1^{er} : « Livre de l'établissement des sœurs hospitalières, le 19 mars 1711, par Mgr. Antoine de Genétines, évêque de Limoges, lequel a envoyé, le 19 mars 1711, M. de Tanoarn, docteur de Sorbonne, supérieur du séminaire de Limoges, vicaire général de Monseigneur. [Celui-ci] de son autorité privée a commencé l'établis-

sement des sœurs hospitalières à l'hôpital de Magnac, après l'inventaire des meubles et biens du dit hôpital et la démission des administrateurs qui étaient pour lors M. Gignaud, prêtre, M. de la Laune, procureur fiscal. Et les meubles et biens du dit hôpital et administrations furent remis es mains de la sœur de Forges, supérieure de cet établissement à perpétuité, pour elle et celle qui lui succéderont à perpétuité. » Plus loin, à la date du 2 mai 1712, on lit : « Feu M. Léonard Nicaud Desgorce, prêtre, a donné l'habit d'hospitalière novice à sœur Marie Rabilhac et elle est sortie ayant été refusée de toutes les voix en plein chapitre assemblé. On lui a ôté l'habit d'hospitalière, du 20 avril 1713 ; elle est sortie en bonne santé. » De 1711 à 1781 il y eut environ 48 cérémonies de vêtue et profession religieuse, qui firent entrer dans la communauté à peu près 70 hospitalières. Les contradictions qui existent entre les différentes listes où l'on retrouve ces détails ne permettent pas d'en affirmer la valeur absolue. — Actes de constitutions de dot pour les religieuses admises dans la communauté. Ces actes passés par devant les notaires royaux de la sénéchaussée de Basse-Marche contiennent souvent aussi l'acte d'admission des dites religieuses dans la communauté. Il y en a 38 jusqu'en 1782, dont 20 pour l'année 1712. Les 18 autres appartiennent aux années 1716, 1721, 1724, 1733, 1738, 1741, 1742, 1748, 1763, 1764, 1768, 1770, 1775 et 1782. — Ordonnance de l'évêque de Limoges portant que les élections de supérieures, d'assistantes et d'économes devront se faire tous les trois ans, 1734. — Procès-verbaux d'élection de supérieures : Anne Durieux en 1761, Rose Vételay de Beaurepas en 1764, Henriette Lignaud de Lussac en 1785. — Deux commissions données au curé de Magnac pour faire procéder à l'élection d'une supérieure, 1773 et 1779. — Autorisations accordées par l'évêque de Limoges : de congé à des religieuses de l'hôpital, — de réception de professe, — de confession à des prêtres missionnaires, 1712-1778.

Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE MAGNAC-LAVAL.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

(Petites écoles, Saignées, Assistance.)

G. 1. (Liasse). — 3 cahiers in-4°; 77 feuillets, papier.

1711-1749. — Registres d'entrée des écolières, ordinairement avec cette rubrique : « Registre des enfants de notre sexe, tant pauvres que riches, qui viennent dans nos classes, de la ville ou de la campagne, pour apprendre à lire et à écrire, pour le catéchisme et pour prier Dieu. » Le catéchisme des paysannes, dit catéchisme des bergères, n'avait lieu que pendant le carême antérieurement à 1763. A partir de cette année il se fit aussi pendant l'avent. — Mouvement de l'école (1) : 1711, 48 élèves. — 1712, 49. — 1713, 60. — 1714, 57. — 1715, 57. — 1716, 60. — 1717, 54. — 1718, 45. — 1719, 50. — 1720, 45. —

(1) Cette statistique a été dressée en additionnant les noms des élèves mentionnés à chaque année. Le premier nombre après le millésime est celui des écolières; le second, à partir de 1727 est celui des catéchumènes venues de la campagne. Aux années 1748, 1756 et 1758, les registres indiquent que les jeunes filles de la ville sont admises au catéchisme des bergères. Il y en avait 32 en 1758. En 1763 et 1765, les jeunes paysannes ne sont plus comprises dans les nombres donnés. Ces indications restrictives doivent s'appliquer aussi vraisemblablement à plusieurs autres années, quoique les registres n'en disent rien.

1721, 48. — 1722, 42. — 1723, 46. — 1724, 46. — 1725, 48. — 1726, 56. — 1727, 48 écolières, 57 catéchumènes. — 1728, 48, 48. — 1729, 43, 31. — 1730, 45, 24. — 1731, 71, 34. — 1732, 73, 72. — 1733, 74, 66. — 1734, 88, 91. — 1735, 88, ? — 1736, 88, 140. — 1737, ?, ? — 1738, 179, 138. — 1739, ?, ? — 1740, ?, ? — 1741, ?, ? — 1742, 115, 115. — 1743, ?, ? — 1744, ?, ? — 1745, 115, 105. — 1746, 124, ? — 1747, 129, 135. — 1748, 102, 189. — 1749, 112, 146.

G. 2. (Liasse). — 3 cahiers in-4°, 46 feuillets, papier.

1750-1766. — Registres d'entrée des écolières (suite). — Mouvement de l'école : 1750, 118 écolières, 144 catéchumènes. — 1751, 91, 108. — 1752, 87, 89. — 1753, 82, 89. — 1754, 78, 50. — 1755, 73, 83. — 1756, ?, 105. — 1757, ?, ? — 1758, 64, 63. — 1759, ?, ? — 1760, 156, ? — 1761, 190, ? — 1762, 216, ? — 1763, 62, 126. — 1764, 168, ? — 1765, 70, 176.

G. 3. (Liasse). — 3 cahiers in-4°, 184 feuillets, papier.

1720-1738. — « Registres des saignées que l'on

fait aux pauvres du dehors et des médicaments qu'on leur donne. » — Portent indication des maladies, du genre de remède qu'on y applique outre la saignée, et du prix qu'on en exige. La saignée est pratiquée dans les cas les plus différents, même pour de simples maux de gorge ou de dents. Les malades appartiennent aux villages environnants dans un rayon de plusieurs lieues.

G. 4. (Liasse). — 3 cahiers in-4°, 135 feuillets, papier.

1739-1751. — Registres des saignées (suite).

G. 5. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 122 feuillets, papier.

1752-1762. — Registres des saignées (suite).

G. 6. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 120 feuillets, papier.

1763-1781. — Registres des saignées (suite).

G. 7. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 94 feuillets, papier.

1711-1725. — Registres des assistances, c'est-à-dire des dons en nature ou en espèces faits aux pauvres malades de la paroisse, en dehors de l'hôpital. Relevé du nombre des pauvres assistés : 1711, 31. —

1712, 44. — 1713, 58. — 1714, 168. — 1715, 158. — 1716, 141. — 1717, 151. — 1718, 81. — 1719, 57. — 1720, 60. — 1721, 71. — 1722, 77. — 1723, 179. — 1724, 229. — 1725, 156.

G. 8. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 82 feuillets, papier.

1726-1733. — Registres des assistances (suite). — Relevé du nombre des pauvres assistés : 1726, 270. — 1727, 182. — 1728, 192. — 1729, 148. — 1730, 165. — 1731, 156. — 1732, 128. — 1733, 124.

G. 9. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 91 feuillets, papier.

1734-1744. — Registres des assistances (suite). — Point de récapitulation.

G. 10. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 115 feuillets, papier.

1745-1755. — Registres des assistances (suite). — Point de récapitulation.

G. 11. (Liasse). — 3 cahiers in-4°, 196 feuillets, papier.

1756-1781. — Registres des assistances (suite). — Point de récapitulation.

Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE MAGNAC-LAVAL.



INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE H

(Papiers divers et correspondances ne rentrant pas dans les séries précédentes.)

H. 1. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1725-1748. — Pièces concernant : 1^o l'hôpital de la Souterraine : requête de la supérieure de la communauté de Magnac à l'évêque de Limoges pour obtenir l'autorisation d'établir quelques sœurs de la communauté dans le dit hôpital ; — autorisation de l'évêque ; — prise de possession par la supérieure, 1725 ; = 2^o l'hôpital de Chalais au diocèse de Saintes : copie des lettres patentes de fondation du dit hôpital ; — autorisation donnée par l'évêque de Saintes à la supérieure de l'hôpital de Magnac d'envoyer quelques religieuses à Chalais ; — requête de la supérieure de Magnac au seigneur de Chalais aux fins d'établir quelques religieuses à Chalais ; — consentement du prince de Talleyrand-Périgord, seigneur de Chalais, au dit établissement ; — procès-verbal informe d'inventaire des meubles et biens de l'hôpital de Chalais, 1726-1727 ; = 3^o l'hôpital de Bourgneuf : procès-verbal d'installation des sœurs de Magnac au dit hôpital, 1738 ; — procès-verbal de réception des religieuses dans l'hôpital de Bourgneuf, 1741-1748.

HAUTE-VIENNE. — ARCHIVES DE MAGNAC-LAVAL.

H. 2. (Liasse). — 198 pièces, papier.

1701-1755. — 125 lettres d'affaires adressées à Mesdames de Forges, mère et fille, (cette dernière ayant été supérieure de l'hôpital jusqu'en 1735) : 1705, 27 octobre, du sieur Buxière, prêtre de St-Sulpice : « Ne craignez pas d'employer en domaines et bâtiments pour l'hôpital de Magnac, à mes dépens, jusqu'à 6,000 ll. et plus s'il le faut, sur ce que Mad. la comtesse de Fénelon me doit... » — 1709, Paris, 11 mai ; du sieur Buxière, prêtre de St-Sulpice : « Le blé et le pain ont, aujourd'hui, jour de marché, diminué du tiers. On assure la paix signée le premier de ce mois entre la France et la Hollande.... » — 1709, 7 novembre, de l'abbé de Tancarn : « J'ay aussi bien de la joye d'apprendre par M. des Gorses aussi bien que par vous même que vous tâchez de garder avec fidélité votre règlement, tant pour ce qui regarde vos exercices de piété que pour le service des pauvres et l'ins-truction des enfans. .. » — 1710, Paris, 11 janvier, du sieur Buxière, prêtre de St-Sulpice : « Je salue M. l'abbé du Dorat et toute votre communauté en

trembant de froid. Toutes choses sont ici hors de prix; la rareté de l'argent augmente et je suis nécessité de me priver du nécessaire pour les affaires de M. le comte de Laval. » — 1710, 17 mai, de l'abbé de Tanoarn : « Rendez honneur et civilité à ceux que vous voyez avoir opposition à vos desseins, mais contentez vous de suivre les avis de M. des Gorses.... Monseigneur a dit ce matin à M. des Gorses qu'il veut absolument que l'école se rétablisse incessamment dans l'hôpital et que vous soyez la maîtresse pour la faire par vous-même ou par quelque autre des sœurs que vous y destinerez.... » — 1711, 30 mai, de l'évêque de Limoges, Mgr. Charpin de Genétines : « Quand vous êtes entrée dans l'hôpital, vous n'y avez pas trouvé du bien pour nourrir un seul pauvre : les administrateurs, en vous remettant le soin de l'hôpital, vous ont déclaré que, depuis six ans qu'ils étoient administrateurs, ils n'avoient pas touché un sol du bien de l'hôpital.... » — 1722, 20 mai, du vicaire général du diocèse : « Monseigneur est bien aise, Madame, que vous mettiez les pauvres un peu mieux à leur aise, mais il appréhende que dans ce temps vous entrepreniez des bâtiments dont vous ne pouvez venir à bout qu'en incommodant beaucoup votre maison. C'est à vous à examiner la chose avant de l'entreprendre.... » — 1724, 17 avril, du vicaire général du diocèse : « Monseigneur notre prélat est tellement édifié de ce que je lui ay mandé sur votre zèle, Madame, et sur ce que vous avez fait et convenu de faire pour le service des pauvres que, non-seulement il vous accorde la permission que vous souhaitez de faire une acquisition pour l'hôpital, mais qu'il vous assure de sa protection dans toutes les occasions ou vous en aurez besoin.... » (1). — 1734, 7 mars, de l'évêque de Limoges, Mgr. de l'Isle du Gast : « Je différerai de vous la donner en forme (la lettre d'obédience réclamée par la supérieure) que je sache dans quelle communauté vous demeurerez à Paris et à condition que vous me promettrez d'aller à confesse ou à St-Sulpice ou aux Cordeliers ou aux Jésuites, de peur que vous ne tombassiez en de mauvaises mains. Choisissez une communauté catholique et défiez vous de quiconque voudrait vous débiter quelque nouvelle doctrine ou vous donner quelque livre à lire : car Paris est plein de novateurs (les jansénistes) d'autant plus dangereux qu'ils se cachent sous l'extérieur de la piété et de la morale sévère.... » = 71 lettres d'affaires adressées à Mad. Dumont de Marans, supérieure de l'hôpital

(1) Impr. dans notre *Notice hist. sur l'hôpital.*

jusqu'en 1755 : 1740, 3 février, de Camus, procureur de la communauté de Magnac près le Parlement de Paris : « Enfin, Madame, votre cause a été plaidée pour la seconde audience, ce matin, et décidée contradictoirement par arrêt qui porte que, sans s'arrêter à l'opposition de M. de Laval, il sera passé outre à l'enregistrement des lettres patentes que le Roy vous a accordées.... » — 1746, 3 février, de l'évêque de Limoges, Mgr. Gilles du Coetlosquet : « M. de Bolinard a une nombreuse famille et en particulier des filles auxquelles il ne peut donner une éducation convenable à sa naissance. Si vous voulez bien vous charger pendant quelque temps de l'aînée, nous nous accommoderons ensemble pour sa pension.... » — 1746, 28 juin, de l'évêque de Limoges, Mgr. Gilles du Coetlosquet : « J'ai une véritable compassion des filles de condition qui n'ont point d'éducation. Votre parente [M^{me} de Bolinard] ne pouvait être en de meilleures mains pour en recevoir une convenable à sa naissance.... » — 1749, 11 mars, de l'évêque de Limoges, Mgr. Gilles du Coetlosquet : « Je suis touché depuis longtemps, Madame, du mauvais état de votre hôpital, surtout pour ce qui regarde le logement des pauvres. Je suis donc d'avis que, dans la suite et jusqu'à nouvel ordre, vous recevrez en argent la dot des sœurs pour commencer les bâtiments qui vous sont si nécessaires. »

* H. 3. (Liasse). — 84 pièces, papier.

1756-1791. — 32 lettres d'affaires adressées à Mad. de Roche, supérieure de l'hôpital jusqu'en 1764 : 1760, 15 février, du curé de Bourgneuf : « Il serait aussi très important, si cela est possible, comme je n'en doute pas, qu'elle (la religieuse demandée) fut de goût et de volonté à se donner la peine d'enseigner de jeunes filles, parceque nous travaillons à mettre cet hôpital (celui de Bourgneuf) sur le pied de sa première destination et nous espérons que nos chères religieuses connaîtront que ce pays n'est pas tant à fuir qu'on a voulu le débiter. Au moins contribuerai-je de toutes mes forces à en écarter tout ce qui pourrait être opposé à leur tranquillité.... » — 1762, 31 août, de l'évêque de Limoges, Mgr. Duplessis d'Argentré : « Je suis véritablement affligé, chère sœur, de la situation de vos sœurs de Bourgneuf et des désagrémens qu'elles essuyent. J'en écrirai au nouveau curé, quand il y en aura un, et si MM. les administrateurs n'y mettent pas ordre, je vous permettrai pour lors d'abandonner un

établissement où, faute d'être secondées, vous ne pouvez faire le bien que vous désirez.... » = 30 lettres d'affaires adressées à Mad. de Beaurepas, supérieure de l'hôpital jusqu'en 1773 : 1766, 23 septembre, de l'évêque de Limoges : « Si les parens à qui vous pouvez faire des représentations à cet égard veulent se prêter à l'augmentation de dot que vous souhaiterez établir, vous pourriez le faire. Si, au contraire, les parents refusent absolument et que les sujets qui postulent pour votre communauté soient bons, je crois que vous ferez bien de vous en tenir pour le présent aux arrangemens que vous avez déjà pris avec leurs familles, sauf à faire pour l'avenir les dots des filles qui se présenteront pour votre communauté, au taux convenable.... » (1) = 5 lettres d'affaires adressées à Mad. de Tersannes, supérieure de l'hôpital jusqu'en 1779. = 16 lettres d'affaires adressées à Mad. de Lussac, supérieure de l'hôpital jusqu'en 1788. = 2 lettres d'affaires adressées à Mad. de Labrenille, supérieure de l'hôpital jusqu'en 1793 : 1791 (?) 15 janvier; de la sœur Gallocheau, supérieure, hospitalière à Chalais : « Mesdames et chères sœurs, c'est pour entretenir l'union qui est entre nous en Jésus-Christ notre divin époux que je ne peux laisser passer ce renouvellement d'année non pour vous la souhaiter heureuse que par la patience dont nous avons tous grand besoin dans ces temps malheureux. Demandons la donc les unes pour les autres à ce Dieu de toute bonté, et surtout pour notre mère la Ste église que l'enfer persécute à toute outrance.... Nous voyons des royaumes rebelles à Dieu qui ont attiré sa malédiction et ont été privés de la foi; nous avons tout sujet de craindre que le même chatiment arrive à la France coupable. Hunissons donc, nos chères sœurs, nos prières.... etc. »

H. 4. (Liasse). — 57 pièces, papier.

1637(?) - 1790. — Lettres émanant de diverses personnes (deux de d'Aguesseau, une de Turgot, plusieurs de l'évêque diocésain, etc.) et adressées à diverses personnes autres que les supérieures de l'hôpital : à Mad. de la Maisonneuve de Puycharnaud, à M. Nicaud de Gorses, supérieur du séminaire de Magnac, à la marquise de Salignac-Fénelon, à l'évêque de Limoges, au marquis de Nieul, grand sénéchal de Saintonge, aux officiers de justice de

(1) Impr. dans notre *Notice hist. sur l'hôpital*.

Magnac, aux administrateurs de l'hospice, etc. : 1706 (?), lettre sans date, sans signature, sans adresse : « M^{lle} de Forges étant venue icy, il y a cinq ou six mois (?) avec Mad. sa mère entra dans notre église, je veux bien croire par l'ordre de la providence. Sans y connaître personne, [elle] s'adressa à moi et me pria. quelque temps après s'être confessée, de vouloir contribuer par mes conseils à l'affermir dans le dessein qu'elle avoit pris de se consacrer à Dieu. Je ne pus point refuser une demande aussi juste que celle-là, quoique je m'en connaisse très incapable par rapport à moi-même.... Tout cela étoit vague et sans aucune forme; mais le Saint-Esprit, se promenant sur les eaux de son âme, les rendit fécondes par le projet qu'elle forma quelques temps après. Comme elle étoit fort jeune et d'un tempéramment tout de feu, je ne fis pas beaucoup d'attention à ce qu'elle me dit, me contentant de lui donner des conseils convenables à une âme qui me paraissait aimer Dieu plus que tout autre chose.... » — Lettre de M. Buxière à l'abbé de Gorses. Paris, 9 août 1710. « Il n'y a plus d'espérance de paix avec les ennemis. Il n'y a pas d'apparence de bataille entre les armées. Il y a nouvelle alliance offensive et défensive entre l'Espagne et nous. On dit fort que M. de Vendosme va faire le siège de Barcelone. Les ennemis continuent celui de Béthune, les tailles sont augmentées de six millions à dessein de les rendre réelles et de s'en payer en blé. On assure qu'on va publier une déclaration pour réduire en monnoye toute la vaisselle plate d'argent. Nonobstant la rareté d'argent, M. le Camus, lieutenant-civil, avait traité de sa charge de lieutenant-civil à 520,000 ll. avant mourir et ils se sont trouvés presque au nombre de 36 prétendants. »

H. 5. (Liasse). — 33 pièces, papier (14 imprimées); 4 plans.

1427-1785. — Contrats de mariage : entre Perrichon Poute et d^{no} Turpin, 1427; — entre M. Poute et d^{no} Souveraine de Boisay, 1472; — entre G. Poute et d^{no} Marie de Razaie, 1564; — entre Claude Poute et d^{no} Marie de Durfort, 1601; — entre Gilbert Poute et d^{no} Vincente Rance, 1609; — entre Jean Poute et d^{no} Autoinette de Segondet, 1627; — entre Mathieu Certot et d^{no} Marie Tillier, 1630; — entre Joseph Gornard et d^{no} Catherine de Costes, 1657; — entre Jean Poute et d^{no} René Vigeron, 1683. = Attestation de bonne conduite donnée par le curé d'Arfeuille à une compagnie de cheval-légers de passage dans la paroisse, 1655. — Arrêt du Conseil du

roi portant règlement général au profit des juges et consuls du royaume contre les officiers des sièges royaux, 1670. — Acte de tutelle sur les enfants de feu Léon Durieux sgr. de Villepréau, accordé à M. de la Maisonneuve, 1674. — Acte baptistaire de Madeleine Poute de Forges, 1682. — Preuve de la noblesse de Jean Poute, son aieul, 1599. — Quittance donnée à Jean Poute, écuyer, sgr. de Forges, habitant la paroisse de St-Priest, des droits perçus pour l'enregistrement de ses armes en l'armorial général, 1697. — Édits et déclarations du Roi touchant l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de St-Lazare, XVII^e s. — Édits et

déclarations du Roi, arrêts du conseil, etc., visant d'une manière générale les établissements hospitaliers du royaume. — Extrait des registres capitulaires de l'évêché de Limoges, duquel il appert que maître Jean Baju, prêtre, a été nommé titulaire de la vicairie perpétuelle fondée en l'église de St-Léger-Magnazeix, 1708. — Extraits des registres du Conseil d'état, relatifs au procès mû pour la succession du duc de Laval, 1748. — État imprimé des biens et revenus dont jouit l'hôtel-Dieu de Tulle, 1764. — Quatre plans différents des bâtiments de l'hôpital de Magnac, XVIII^e siècle.